

mardi



CARNAVAL DE QUÉBEC

## Le Carnaval de 1980

Les dates du Carnaval de Québec pour 1980 ont été avancées. Le nouveau président, Gilles Nadeau, choisi hier soir, a annoncé que le 26<sup>e</sup> Carnaval se déroulerait du 31 janvier au 10 février. Ces changements causeront bien des soucis aux hôteliers, aux transporteurs et aux agences de voyage.

page A-3

## les élections 1979

Le débat des chefs, dimanche, a entraîné divers sons de cloche dont le plus important est sans doute la réaction du premier ministre ontarien William Davis, qui affirme plutôt pencher du côté de Trudeau que de Clark en ce qui regarde le rapatriement de la constitution. En Ontario, les résultats des derniers sondages pourraient jouer en défaveur des conservateurs, mais la lutte s'annonce toujours aussi serrée et lourde de conséquences.

pages B-1 à B-3

## élections 1979

EDITO



marcel  
pépín

En exploitant le thème du bon député du Québec, Fabien Roy devient le point d'interrogation du prochain scrutin.

page A-4

## Dryden en URSS

Selon un journal de Toronto, le gardien de but du Canadien pourrait aller jouer en Union soviétique l'année prochaine.

page C-1

## En éditorial

Paul Lachance s'interroge sur la barbarie de la révolution irakienne.

page A-4

## Un Américain s'opère... sans succès

CHICAGO (AFP) — Deux mois après avoir pratiqué l'ablation de ses testicules, un jeune Américain s'est infligé une opération chirurgicale de 8 heures dans l'abdomen, pour tenter de réduire ses appétits sexuels.

Selon le Dr Ned Kalin, psychiatre à l'université du Wisconsin, qui expose ce cas dans le dernier numéro du 'Journal of the American Medical Association', le jeune homme avait minutieusement préparé cette intervention qu'il a pratiquée à domicile.

Après s'être longuement documenté à la lecture d'ouvrages médicaux, il s'est ouvert le ventre pour tenter de retirer la glande médullo-surrénale.

Il avait, au préalable, désinfecté sa chambre où il avait installé un jeu de miroirs pour pratiquer son intervention couché sur le dos. Afin de réduire la douleur, il avait pris des barbituriques et s'était administré une anesthésie locale.

Le jeune homme, âgé de 22 ans et souffrant de troubles psychiques, a dû renoncer à atteindre la glande surrénale, la douleur étant trop forte. Il a cependant eu la force d'appeler la police qui l'a transporté dans un hôpital.

## sommaire

Annonces classées	D-6 à D-25
Arts et lettres	B-6 à B-8
Bandes dessinées	D-26
Bridge	D-21
Carières et professions	B-9
Consommation	A-14
Décès	D-27
Droits et libertés	A-11
Economie-finances	C-7 à C-11
Feuilleton	D-22
Horoscope	D-19
Information régionale	B-4 et B-5
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-20
Où aller à Québec	B-7
Patron	D-23
Pierre Champagne	A-7
Sport	C-1 à C-5
Télévision	B-8

## météo

Ciel variable, aujourd'hui et demain.

Détails, page D-6

# Sondage de Radio-Canada Seul le Québec échappe au Parti conservateur

TORONTO (PC) — Un sondage effectué pour le compte du réseau anglais de Radio-Canada (CBC) révèle que, dans toutes les régions du Canada, à l'exception du Québec, les conservateurs l'emportent sur les libéraux auprès des électeurs qui ont déjà fait un choix.

Le sondage effectué par les facultés des Sciences sociales et de Journalisme de l'université Carleton à Ottawa indique en effet que 40,9 pour 100

des électeurs décidés ont déclaré qu'ils voteraient pour les conservateurs, alors que 39,6 pour 100 ont opté pour les libéraux, 14,5 pour 100 pour le NPD, 4,4 pour 100 pour le Crédit social et 0,6 pour 100 pour les autres partis. Le nombre des indécis s'élève à 18 pour 100.

### Les chefs

Par contre Pierre Elliott Trudeau l'emporte de loin sur ses adversaires

pour ce qui est de la compétence et de la personnalité, puisqu'il recueille, sur le plan de la compétence, 41,3 pour 100 des suffrages, contre 15,8 pour 100 pour le chef conservateur Joe Clark et 8,7 pour 100 pour celui du NPD, M. Ed Broadbent. Pour ce qui est de la personnalité, Trudeau obtient 50,5 pour 100 des voix, tandis que Clark n'en reçoit que 10,9 pour 100 et Broadbent 9,4 pour 100.

Le sondage a eu lieu avant le

débat télévisé de dimanche entre les chefs des trois principaux partis. Du 30 avril au 10 mai, 2,332 personnes ont été interrogées par téléphone. Un échantillonnage de cette ampleur comporte une marge d'erreur de plus ou moins 3 pour 100.

Lors d'un sondage de la CBC dont les résultats avaient été rendus publics le 23 avril, les conservateurs remportaient 40,2 pour 100 des votes (Suite à la page A2, 1re col.)



## Une collision fait six victimes dans Nicolet

Six personnes ont trouvé une mort instantanée hier après-midi, à la suite d'une collision frontale survenue sur la route 161, à quelques milles de Saint-Célestin, dans le comté de Nicolet. Les victimes sont toutes de la région du village de Saint-Sylvere. La collision est survenue sur un pavé sec alors que la visibilité était bonne. Les ambulanciers ont eu beaucoup de difficulté à dégager les cadavres de quelques victimes.

## Revenus de plus de \$21,000

# Un rapport recommande de taxer pensions et allocations familiales

OTTAWA (PC) — Le Conseil canadien du développement social a recommandé aux gouvernements, hier, de frapper de l'impôt les allocations familiales et les pensions de vieillesse des contribuables dont les revenus annuels dépassent \$21,000.

Dans des rapports soumis à Ottawa, le conseil signale qu'environ 2,3 millions des 6,5 millions de familles qui ont reçu des allocations familiales en 1977 perdraient ainsi de l'argent, qui serait redistribué aux 4,5 millions de pauvres du pays.

Au cours d'une conférence de presse, M. Pierre Bourdon, directeur du CCDS, a estimé à \$750 millions le montant qui reviendrait au gouvernement, en imposant les familles qui gagnent plus que la moyenne nationale de \$21,000.

D'après les études du conseil, environ 20 pour 100 des Canadiens vivaient au-dessous du seuil de la pauvreté, en 1978, fixé à \$10,605 pour une famille de quatre.

Le conseil est un organisme indépendant à but non lucratif financé par le gouvernement fédéral.

### Jeunes, vieux, femmes

Les plus durement frappés par la pauvreté demeurent les jeunes, les vieux et les familles dirigées par des femmes.

C'est ainsi que les statistiques de 1976 montrent que le revenu annuel moyen des familles dirigées par des femmes a été de \$7,502, au regard de \$18,273 pour les familles dirigées par des hommes.

Là où le chef de famille avait moins de 25 ans, 30,4 pour 100 avaient des revenus de moins de \$5,000.

Pour M. Geoff Norquay, directeur du programme du conseil, les \$21,3 milliards qui ont été dépensés entre 1962 et 1977 pour l'éducation, le

bien-être social et la santé ont aidé bien des pauvres, mais l'argent aurait pu être utilisé plus efficacement.

Le rapport reconnaît que le projet de taxer les pensions de vieillesse des personnes gagnant plus de \$21,000 serait sévèrement critiqué par les

payeurs de taxes qui ont contribué aux plans de pension du gouvernement.

"Par ailleurs, note-t-on, il est difficile d'affirmer que ceux qui gagnent plus de \$21,000 ont besoin de leur pension de vieillesse pour subvenir à leurs besoins."

## Le dossier noir des Postes

La situation aux Postes canadiennes est devenue une affaire publique de première importance au fur et à mesure que les problèmes sont apparus, souvent sous la forme de conflits ouverts entre les employés et la direction.

Le récent vol postal à la succursale d'Ottawa, le 15 avril dernier, au montant de \$2,7 millions, a créé tout un émoi quand le public a appris qu'aucun système de surveillance imposant, compte tenu des valeurs gardées, n'était installé dans la plupart des établissements de poste du Canada.

Quant aux raisons d'une telle carence, les autorités du ministère des Postes ont toujours affirmé que ces retards étaient dus à des contraintes budgétaires.

Par contre, le ministère investit \$1 milliard pour moderniser les



Postes  
Canada

Canada  
Post

techniques, accroître la production des employés et assurer la surveillance de ces mêmes employés.

Entre-temps, les simples employés dans le plus grand nombre des bureaux de poste du Canada sont chargés de la surveillance du courrier, le ministère refusant de se charger de cette tâche.

Evidemment, les relations de travail aux Postes, situation que le grand public connaît depuis longtemps, semblent être le point central de ces tactiques. Le ministère utiliserait même le détecteur de

mensonges. Le ministre des Postes, Gilles Lamontagne, ne le nie pas mais il doute de son utilisation...

Notre journaliste, Pierre Boulet, s'est penché sur ces questions à la suite de l'important vol d'Ottawa. Le dossier est accablant!

Ce survol de la "grande question des Postes canadiennes" témoigne fort bien de la situation qui prévaut depuis nombre d'années.

Les textes qui constituent ce dossier sont publiés en page A-5 aujourd'hui et au cours des deux prochains jours.

## le mot du jour

### Jeux de vilain

Les expressions "avoir en main", "prendre en main" doivent être écrites au singulier. Ce n'est pas un jeu de mains. Pour ne pas l'oublier, pensons à ce général manchot qui, levant régulièrement le coude, était "généralement chaud".

Pierre BELLEAU



## Grève à l'usine BVD à St-Romuald

par Gilles PEPIN

**SAINT-ROMUALD** — Les quelque 300 employés de l'industrie BVD, à Saint-Romuald, ont déclenché la grève à 13h, hier, après avoir rejeté une nouvelle offre patronale dans une proportion de 73,4 pour 100 de l'assemblée.

La présidente du syndicat, Mme Ginette Aubin, a déclaré que les employés ont voulu ainsi éviter un lock-out.

### Recherché

Guy Ferland, âgé de 22 ans, est porté disparu depuis le 3 mai dernier. Il vivait en chambre au 934 rue Courchesne, à Sainte-Foy. L'ordre le plus complet règne dans son appartement et il semble qu'aucun article, comme des accessoires de toilette, n'ait été emporté, ce qui laisse perplexe son entourage immédiat. Originaire de Normandie, dans la région du Lac-Saint-Jean, Guy était à la veille de terminer sa deuxième année à la faculté de Génie physique à l'université Laval. Le jeune homme recherché est prié de communiquer le plus rapidement possible avec un des membres de sa famille ou avec l'agent Roch Giguère, de la sûreté municipale de Sainte-Foy, en signalant 657-4261.

Le syndicat, affilié à la Centrale des syndicats démocratiques, dénonce l'attitude de l'employeur concernant les clauses monétaires et la proposition d'un contrat d'une durée de trois ans.

La demande d'augmentation de salaires est de \$1 l'heure, à répartir sur un contrat de deux ans. L'écart séparant les deux parties est de \$0,25. Le négociateur syndical est M. Jean-Louis Labonté. Le contrat de travail est expiré depuis le 31 décembre 1978.

Il y a plusieurs semaines que le problème menaçait d'éclater. Le vote de grève avait été pris à 86,2 pour 100, au début d'avril. Une nouvelle proposition patronale "finale" a été présentée en fin de semaine et jugée dérisoire par ces syndiqués qui sont presque tous des femmes.

### Arrestation

Des coups de feu ont été tirés, la nuit dernière, lors de l'arrestation d'un individu qui venait, semble-t-il, de participer à un hold-up à la Crémère au Toit Rouge, située sur la 1ère Avenue, près de la 24e Rue, à Québec. Le suspect est âgé d'une vingtaine d'années et il n'a pas été blessé.

Un second jeune homme a pris part au même vol à main armée. Il aurait pris la fuite à pied en direction sud sur la 1ère Avenue.

Le hold-up a été enregistré vers minuit et demi. La plainte précisait que les voleurs avaient pris la fuite dans une Econoline.

## 756 sièges ajoutés au Colisée

par Maurice DUMAS

Le maire de Québec et président de la Commission de l'exposition provinciale de Québec, M. Jean Pelletier, a annoncé, ce matin, que 756 sièges seront ajoutés dans les gradins actuels du Colisée en vue de la première saison des Nordiques dans la Ligue nationale de hockey.

Ces transformations porteront le nombre de sièges de 10,012 à 10,768 et seront complétées à temps pour la prochaine saison de hockey.

Les nouveaux sièges seront ajoutés dans les promenades situées entre les loges et les mezzanines ainsi qu'entre les mezzanines et les balcons, sauf aux endroits où l'accès aux issues de secours doit être conservé. Ainsi, les sections loges et mezzanines actuelles formeront la nouvelle section loge.

## Sondage de ...

(Suite de la première page)

décidés, les libéraux 38,4 pour 100 et le NPD 16 pour 100.

Un sondage Gallup effectué durant la première semaine de mai attribua au contraire 39 pour 100 des suffrages au Parti libéral, 38 pour 100 au PC et 17 pour 100 au NPD.

### Repartition régionale

Le dernier sondage indique qu'au Québec, les libéraux recueillent 62 pour 100 des votes décidés, suivis des conservateurs avec 18 pour 100, du Crédit social avec 17 pour 100 et du NPD avec seulement 1 pour 100.

Dans les 23 circonscriptions de la région torontoise, jugée vitale aussi bien pour les libéraux que pour les conservateurs, chacun de ces deux partis recueille 41,5 pour 100 des votes décidés, tandis que le NPD n'en reçoit que 16 pour 100.

Pour l'ensemble de l'Ontario, 45 pour 100 des votes décidés vont aux conservateurs et 18 pour 100 au NPD. Dans les provinces de l'Atlantique, le PC recueille 47 pour 100, les libéraux 35 pour 100 et le NPD 18 pour 100.

Dans les Prairies, 60 pour 100 du vote va au PC contre 24 pour 100 aux libéraux et 15 pour 100 au NPD. Enfin,

en Colombie-Britannique, les conservateurs obtiennent 45,5 pour 100 des suffrages décidés, le NPD 27 pour 100 et les libéraux 25,5 pour 100.

### Les thèmes de la campagne

Le sondage de la CBC portait également sur les principaux thèmes de la campagne.

Le plan de déductibilité hypothécaire des conservateurs est jugé favorablement par 49 pour 100 des répondants, tant locataires que propriétaires, contre 21 pour 100 qui s'y opposent.

Quarante-deux pour 100 des électeurs favorisent un gouvernement central fort, tandis que 35 pour 100 croient que les provinces devraient avoir plus de pouvoirs.

Au Québec, c'est la question de l'unité nationale qui est la principale préoccupation des électeurs, tandis que le chômage et l'inflation sont beaucoup plus importants dans le reste du pays.

Le sondage montre enfin que les efforts du Conseil canadien du travail pour orienter le vote syndiqué vers le NPD n'ont pas réussi. Seulement 23 pour 100 des électeurs vivant dans des foyers syndiqués ont indiqué qu'ils voteront NPD.



L'été est arrivé

C'est vraiment l'été à Vancouver et plusieurs personnes ont commencé à se faire bronzer intégralement.

# TROP DE CANADIENS SE MOQUENT DE LA PEINE DE MORT

Tous les membres élus d'un parlement démocratique doivent être les représentants des aspirations, des convictions et des exigences de la population.

Pourtant, lors de la dernière session du Parlement canadien, plus de la moitié des membres élus ont voté en faveur de l'abolition de la peine de mort alors que plus de 70% de la population était en faveur de son maintien.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond.

Le moment est venu d'exiger une représentation intégrale de nos convictions.

L'élection fédérale imminente vous permettra de confirmer votre opinion.

Il vous suffit de poser la question suivante aux candidats qui sollicitent votre vote: ÉTES-VOUS POUR OU CONTRE LA PEINE DE MORT?

C'est là une question simple et franche qui exige un oui ou un non sincère, non pas une explication tirée par les cheveux.

Que le meurtre prémédité touche l'un d'entre nous ou l'un d'entre vous, l'Association canadienne des policiers est en faveur de la peine de mort. Nous avons diffusé notre opinion et nous voterons en conséquence.

Assurez-vous que vous connaissez l'opinion de votre candidat au sujet de la peine de mort.

L'avenir de notre pays en dépend.

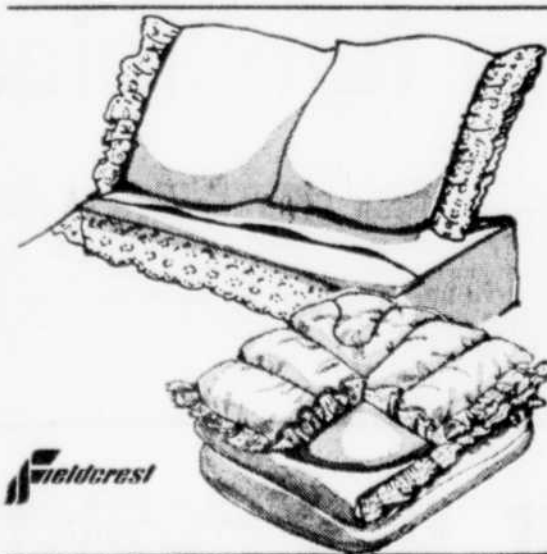
VOTRE DÉPUTÉ, C'EST VOUS



Commanditée par l'Association canadienne des policiers  
Co-commanditée par le Syndicat du solliciteur général

## vente jours d'été

réductions jusqu'à 40% sur notre marchandise régulière



### draps et douillettes en fine percale bordés de dentelle

les draps, simple rég. \$25.		15.95
double	rég. \$32.	21.95
grand	rég. \$38.	26.95
très grand	rég. \$45.	35.95
taies, la paire	rég. \$26.	19.95
grand, la paire	rég. \$30.	23.95

les douillettes, simple rég. \$110.		69.95
double	rég. \$150.	99.95
grand/très grand	rég. \$200.	134.95
couvre-oreiller	rég. \$28.	14.95

### vente de napperons en vinyle

Et leurs serviettes de table assorties. Au choix, motifs de fleurs, fruits, légumes et autres.

rég. \$2.50		1.29
la serviette	rég. \$2.50	1.29

### vente de serviettes Cannon

Douces et absorbantes dans leur ratine de coton bouclettes! Unies en jaune, blanc, vieux rose, bleu ciel ou brun.

de bain	rég. \$8.	4.99
à mains	rég. \$6.	3.99
débarbouillette	rég. \$2.75	1.99

la lingère  
**simons**  
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

# L'eau utilisée pour arroser les pelouses à Québec coûte \$2.5 millions par année

par Vincent CLICHE

Au niveau de l'agglomération urbaine de Québec, les coûts de production de l'eau utilisée pour l'arrosage des pelouses s'élevaient à \$2,5 millions par année.

Une heure d'arrosage de pelouse correspond à autant de consommation d'eau que tous les autres usages quotidiens d'une famille de cinq personnes, soit de 200 à 250 gallons.

Ce sont là au moins deux bonnes raisons qui motivent l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) et les municipalités de la Communauté urbaine de Québec à lancer encore cette année leur campagne d'information et de sensibilisation sur l'économie de l'eau.

Le lancement a eu lieu, hier midi à l'hôtel de ville de Sainte-

Foy, en présence de représentants de la CUQ, de maires de la région et de membres de l'AQTE et de l'Institut national de la recherche scientifique. (INRS).

La ville de Sainte-Foy a tenu, cette année, à être l'hôte du lancement de la campagne, parce que, comme l'a rappelé le maire Ben Morin, cette ville fut, il y a six ans, la première au Québec à tenir chez elle une telle campagne d'information, en collaboration avec l'INRS.

Dans la région de Québec, cette campagne de sensibilisation et d'information a pris une tournure régionale, tant et si bien que cette année, toutes les villes de la CUQ pourront en bénéficier. Depuis 1977, c'est l'AQTE qui assume la responsabilité du programme.

La campagne

Selon le président de l'AQTE, M. André Perreault, cette campagne de sensibilisation et d'information a pour but une prise de conscience collective des habitants de la région. Il faut lutter contre le gaspillage. L'eau n'est pas une ressource inépuisable et déjà certaines municipalités arrivent, au mois de juin, à des situations de pénurie dues principalement à l'arrosage systématique des pelouses.

Déjà presque toutes les villes de la CUQ ont adopté un règlement qui établit des dispositions concernant l'arrosage et qui permet de l'étaler sur différents jours selon les chiffres pairs ou impairs des adresses civiques. Les citoyens dont la résidence porte un numéro civique pair peuvent arroser leur pelouse les mardi, jeudi et samedi,

tandis que ceux dont le numéro est impair peuvent arroser les mercredi, vendredi et dimanche. Ce règlement est en vigueur dans les villes suivantes: Sillery, Sainte-Foy, Québec, Charlesbourg, Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, Val-Bélair, Beauport, Vanier et Bernières.

D'autres villes, comme Val-Bélair ont renforcé leur règlement en défendant l'arrosage des pelouses avec un gicleur automatique, ou, comme à Sainte-Foy, en recommandant d'arroser le soir après 20h.

Pas suffisant

Selon M. Perreault, de tels règlements ne peuvent toutefois solutionner entièrement le problème. C'est pourquoi, l'AQTE, comme l'INRS autrefois, dispensera quotidiennement, sur les ondes des sta-

tions radiophoniques, à compter de 16h30, des conseils permettant aux citoyens de connaître les réels besoins de leur pelouse en eau.

De plus, et c'est un élément nouveau cette année, on dispensera des conseils d'agronomie permettant aux citoyens de la région de démarrer ou d'entretenir leur pelouse autrement que par le seul arrosage.

Des spécialistes expliqueront qu'une bonne pelouse n'a besoin d'arrosage qu'en cas de sécheresse prolongée ou encore que les arrosages trop fréquents favorisent surtout la germination de nouvelles mauvaises herbes. Autres conseils: il vaut mieux par exemple, éviter toute fertilisation de la pelouse au mois de juillet, ajuster les lames de la tondeuse à deux pouces pour la coupe etc.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
M. André Perreault, président de l'Association québécoise des techniques de l'eau.



Sous l'appellation de "L'équipe nouvelle", M. Serge Roy (à gauche), qui conteste le poste de M. Jean-Louis Harguindeguy, à la présidence du SFPQ, a présenté aux journalistes le programme électoral de son groupe. Les élections doivent avoir lieu ce matin.

## Les fonctionnaires refusent de changer l'image de leur syndicat

par Claude VAILLANCOURT

Avant la tenue du 10e congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux de Québec, cette semaine même à Québec, les objectifs généraux du syndicat étaient les suivants:

A — L'établissement de relations ordonnées entre le gouvernement de la province de Québec et les fonctionnaires et ouvriers;

B — L'étude, la défense et la promotion des intérêts de ses membres dans tous les domaines où le syndicat, en leur nom, peut exercer ses activités par tous les moyens conformes à sa déclaration de principes et aux décisions du congrès.

Depuis hier, soit depuis le moment où les 535 délégués ont discuté, palabré et longuement réfléchi sur l'orientation de leur mouvement, les objectifs généraux du syndicat sont les suivants:

A — L'étude, la défense et la promotion des intérêts de ses membres dans tous les domaines où le syndicat, en leur nom, peut exercer ses activités par tous les moyens conformes à sa déclaration de principes et aux décisions du congrès;

B — L'établissement de relations ordonnées entre le gouvernement de la province de Québec et les fonctionnaires et ouvriers.

De fait, vous avez bien compris, A est devenu B et B

est devenu A. C'est pas plus compliqué que cela.

Toutes les autres propositions visant à changer l'image de l'organisation que dirige M. Jean-Louis Harguindeguy, depuis 1973, ont été rejetées par les congressistes. Il faut dire qu'une majorité des deux tiers était requise pour modifier les statuts du SFPQ et que, dans certains cas, le vote était assez partagé.

De sorte qu'on a écarté l'idée d'établir des relations privilégiées avec l'ensemble des travailleurs et leurs organisations, tout d'un coup que ce serait un moyen détourné de faire adhérer le SFPQ à un front commun ou à une centrale syndicale.

Si bien qu'on n'a pas besoin, dans les statuts, d'inscrire un paragraphe visant la solidarité avec les autres travailleurs, par des appuis concrets à leurs luttes. "On a aidé les travailleurs de Cadbury, les grévistes du SOLEIL, ceux du transport en commun, on n'a pas besoin d'inscrire cela dans nos statuts", a fait remarquer un délégué.

Quant aux propositions re-

latives à la possibilité de discuter, à un moment donné, de l'affiliation à une centrale, elles ont été rejetées sans qu'aucun débat n'ait été tenu.

Les moyens d'action du syndicat resteront les mêmes qu'auparavant. L'établissement de services de loisirs y figurant et devant y rester selon les délégués.

Du retard

Le congrès accuse un certain retard dans ses délibérations. Ainsi, les délégués n'ont pu procéder, hier, à l'examen du rapport du président général, M. Jean-Louis Harguindeguy.

Ils ont aussi reporté les discussions sur le budget.

Au moment de l'adoption des propositions sur les statuts et les règlements, des sections avaient formulé le vœu que le taux de cotisation syndicale, prévu dans les statuts, soit abaissé.

Il est actuellement de 1,3 pour 100 du salaire brut, en sus d'un prélèvement de 0,5 pour 100 pour les fins d'un fonds spécial de grève.

Les prévisions budgétaires sont de l'ordre de \$8 millions pour l'année 1979.

L'équipe nouvelle

Ainsi que l'avait annoncé LE SOLEIL dans ses livraisons d'hier, le président Harguindeguy et ses acolytes devront faire face à une élection aujourd'hui.

M. Serge Roy, qui conteste le poste de M. Harguindeguy, a officiellement présenté aux journalistes, hier, à l'occasion d'une conférence de presse, les gens qui composent son équipe.

"L'équipe nouvelle", ainsi qu'elle se qualifie, vise une plus grande participation des officiers et des délégués syndicaux.

Sur le sujet de la négociation, M. Roy, au nom de son groupe, a dit de M. Harguindeguy qu'il était d'une conscience incroyable et d'une incompétence assurée quant à sa démarche sur la clause d'indexation, compte

tenu des répercussions sur le niveau de rémunération des fonctionnaires.

M. Roy n'a guère pris l'attitude de M. Harguindeguy dans ce dossier, notamment quand il affirmait que le dossier était presque réglé.

Il a dit que, dans la perspective où il serait élu, avec son équipe (comme son pointage lui laisse croire), il convoquerait un congrès spécial sur l'orientation du syndicat.

Car, parait-il, il y a bien plus que les points A et B à discuter.

**PHOTOCOPIEUR USAGÉ OLIVETTI**  
à vendre  
667-6270

**BUREAUX A LOUER**  
Rue Maguire, Sillery,  
Face Hôtel de Ville,  
Stationnement.  
527-0694 — 687-4045

Visitez **zia** international  
le prêt-à-apporter du meuble design  
OUVERTURE MERCREDI

le Permanent  
**PRETS HYPOTHECAIRES**  
3 - 4 - 5 ans  
**11%**  
681-6349

**POMPES**  
VENTE - REPARATION  
Résidentiel - Commercial - Industriel  
**POMPES INDUSTRIELLES**  
STE-FOY  
5387, BOUL. HAMEL O., STE-FOY  
872-5622

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CREDIT FONCIER  
**10 1/4%**  
annuellement pour 5 ans GARANTI  
**PLACEMENTS A TERME**  
D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.  
Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277  
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309  
Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon  
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock  
INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DEPOTS DU QUÉBEC  
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPOTS DU CANADA  
FONDÉ EN 1880

**POUR ÊTRE BIEN VUS...**  
VENTE/LOCATION/SERVICE  
D'UN OcéAN À L'AUTRE  
QUÉBEC: 825 RUE ST-JEAN-BAPTISTE  
LES SAULES, QUÉBEC  
TÉL.: (418) 872-4375  
**ENSEIGNES TRANS-CANADA**  
**SORTEZ DE L'OMBRE**

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Éditeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:  
Marcel Pépín

## L'arme iranienne à deux tranchants

Comme l'événement était prévu, la justice révolutionnaire islamique d'Iran a condamné à mort par contumace le chah, son épouse, sa belle-mère et 10 des plus hauts dignitaires de l'ancien régime impérial.

En annonçant ces nouveaux verdicts, dimanche, l'ayatollah Khomeini, le président des tribunaux révolutionnaires de Téhéran, n'a donné aucune précision sur le déroulement du procès ni n'a révélé les charges qui avaient été retenues contre les condamnés au nombre desquels on retrouve trois anciens premiers ministres.

Cela est bien significatif de l'orientation barbare que ne pouvait manquer de prendre "l'épuration révolutionnaire iranienne", à la suite de la promulgation, au début d'avril, du nouveau règlement des tribunaux.

En vertu de ce document rédigé sous la dictée de l'ayatollah Khomeini, les procès ont lieu à huis clos, c'est-à-dire en secret, cela en dépit des promesses. Absence de défenseurs et de procédure d'appel, imprécision de la notion d'acte contre-révolutionnaire passible de la peine de mort laissée à la souveraine appréciation des juges, bref, cette escalade de la vengeance sur laquelle le gouvernement n'a aucun contrôle fait se demander jusqu'où ira cette "justice révolutionnaire".

Mais, dans le cas du chah et de ses suivants immédiats, la provocation s'ajoute à la barbarie. En

annonçant le verdict de son "tribunal" contre ceux-ci, Khalkhali a ajouté que l'exécution des condamnés "où qu'ils se trouvent" sera considérée comme un acte légal. Et il pousse le culot jusqu'à demander aux gouvernements qui les accueillent d'assurer l'impunité aux personnes qui les exécuteront. Selon lui, les critères européens de justice n'ont aucune influence sur les tribunaux qui se réclament uniquement des principes du Coran. Puis, accusant la presse étrangère de tenter d'étouffer dans l'oeuf la révolution iranienne, il déclare qu'il n'y a pas de place en Iran pour le sionisme, le communisme ou l'impérialisme "et nous détruirons leurs plans."

En avril, l'ancien premier ministre Khomeyda avait été exécuté une demi-heure seulement après sa condamnation à mort, ce qui avait provoqué l'indignation de plusieurs ambassades. Mais que faire sinon protester?

En fait, les autorités iraniennes, fortes du soutien d'une grande partie de la population, font fi des protestations mondiales qui ont suivi la dernière vague des exécutions. Il en sera probablement de même de l'indignation qu'auront provoquée un peu partout les propos que l'ayatollah Khomeini a tenus après l'annonce du verdict par contumace contre le chah et son entourage, lesquels sont bel et bien voués à l'assassinat, où qu'ils se trouvent dans le monde, comme il en avait été d'un Trotski au Mexique et d'un Letellier à Washington.

La plus grande partie de la population qui a voté

pour la république islamique approuve la purge sanglante qui a cours en Iran, seuls les membres de la bourgeoisie, des professions libérales et de personnes appartenant à certains milieux s'opposent à cette forme de "justice".

Les partisans de l'épuration font valoir que ceux qui aujourd'hui "crient au loup" pour ce qui se passe en Iran, n'avaient pas le sommeil troublé par ce qui se passait alors que le chah était au pouvoir. Terrible retour des choses qui fera sans doute que cette révolution, tout comme la révolution française, finira par se dévorer elle-même. Comme l'écrivait naguère Rivarol: "Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épure".

Les révolutionnaires islamiques de l'Iran, en encourageant la vengeance comme ils le font, passent à côté de la priorité qu'ils étaient censés s'être fixée: la relance de l'économie du pays, un pays paralysé par un chômage catastrophique et une paralysie industrielle qui le mène directement à la ruine, et de ce fait, à une guerre civile inévitable.

Par ailleurs, on se demande bien quelle influence peuvent, pour le moment, avoir les pays occidentaux sur la situation iranienne actuelle, tenus en otage par la loi du pétrole. Un monde de peur, de lâcheté, de sordides intérêts où se diluent la dignité et la noblesse de l'homme. Comme quoi, la violence engendre inexorablement la violence.

Paul LACHANCE

## \$15 milliards à l'eau?

Le ministre délégué à l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, annonçait samedi dernier à Montréal que son gouvernement consacrerait \$15 milliards au cours des dix prochaines années à l'assainissement des eaux.

Il s'agirait du plus vaste programme de travaux publics des années 1980-1990 et il impliquerait, selon le ministre Léger, à la fois la participation du gouvernement et celle des citoyens.

En consacrant une somme aussi importante à la dépollution des eaux territoriales du Québec, le gouvernement manifeste sa volonté bien arrêtée d'arrêter la détérioration grave de cette ressource naturelle irremplaçable. C'est bien.

Toutefois, même si le geste est appréciable, il ne peut faire oublier que cet investissement massif des taxes des contribuables ne sert qu'à réparer très tard des dégâts causés par l'insouciance et la tolérance des citoyens et de leurs élus à l'égard des premiers grands responsables de la pollution de l'eau et de l'air, les sociétés industrielles.

Depuis l'avènement de la civilisation industrielle, les compagnies productrices de biens transformés ont rejeté leurs déchets chimiques dans les cours d'eau, détruisant ainsi lentement mais inexorablement la faune et la flore environnantes.

Et aussi ridicule que cela

puisse paraître, les gouvernements ont accordé des subventions de soutien à plusieurs de ces entreprises afin qu'elles croissent et conséquemment polluent plus rapidement encore.

Au moment où le gouvernement décide d'injecter \$15 milliards dans la lutte à la pollution, peut-il en même temps donner à la population l'assurance que les agents polluants auront été définitivement éliminés?

Il serait trop ridicule qu'on recommence dans dix ans le même travail parce qu'on n'aura pas véritablement réussi à empêcher les compagnies industrielles de déverser dans les rivières leurs produits chimiques et les agriculteurs, des tonnes de purin.

Sporadiquement, les médias transmettent des nouvelles faisant état d'amendes imposées aux compagnies qui contrevenaient aux règlements anti-pollution du gouvernement. Mais puisque la pollution continue à s'accroître d'année en année, on peut aisément croire que les amendes n'empêchent pas les industries de récidiver ou de continuer à opérer illégalement tant qu'elles n'auront pas été prises en flagrant délit.

Il est bien de dépolluer mais à ce prix les contribuables ont besoin de savoir que le jeu en vaut la chandelle.

Monique PAYEUR

"LE MINISTRE ANDRÉ QUELLET ACCUSE RADIO-CANADA DE NE MONTRER QUE LES BEAUX CÔTÉS DE ROY."



## point de vue

### Même à Thunder Bay, le statu quo perd ses partisans

par Tom SLOAN  
(collaboration spéciale)

THUNDER BAY (Ontario)

— La baie des Tonnerres. Cette ville si grande ni petite, d'une centaine de mille habitants, située dans le nord-ouest de l'Ontario, près de l'extrémité ouest du lac Supérieur, plus près de Winnipeg que de Toronto est la victime d'un certain sentiment d'aliénation envers les deux gouvernements lointains qui règlent son destin — celui d'Ottawa et celui de Toronto.

Thunder Bay, résultat de l'amalgamation des anciennes "villes jumelles" de Fort William et Port Arthur, est habitée surtout par des Finlandais, des Ukrainiens, des Italiens et des Britanniques; il y a très peu de francophones — à peine 2 pour 100. Comme tant d'autres villes moyennes au Canada anglais, elle est mal servie par une presse écrite locale appartenant à la chaîne Thomson. Si ce n'était de l'importation plutôt massive du quotidien torontois, le Globe & Mail — qui vient pourtant de loin — ce serait désolant sur le plan de l'information.

Néanmoins, nombre de ces gens sympathiques de Thunder Bay veulent savoir ce qui est en train de se produire dans leur pays, le Canada. C'est pourquoi,

par exemple, une soixantaine d'entre eux, venant de tous les milieux, ont consacré un samedi de mai à un symposium qui avait comme sujet — quoi d'autre? — l'avenir de la Confédération canadienne.

C'est H. Ian MacDonald, président de l'université York de Toronto et aussi du Comité consultatif ontarien sur la Confédération, qui donna le ton en parlant, dans ce coin du pays loin du Québec, des aspirations légitimes du Québec et des Québécois, ainsi que des droits de la langue française ailleurs au Canada.

Il est, entre parenthèses, toujours à espérer que M. MacDonald et d'autres qui pensent comme lui, finiront par convaincre le gouvernement de l'Ontario d'agir bientôt, pour faire du français la deuxième langue officielle dans cette province. Les progrès des dernières années ont certainement été considérables pour le demi-million de Franco-Ontariens; mais cette dernière étape n'est pas encore franchie.

D'après les réactions des participants de ce colloque, on assiste à une reconnaissance accrue, de la part de beaucoup d'Ontariens non francophones, du bien-fondé des griefs des francophones. Le chemin vers la justice ne sera peut-être pas trop long.

L'autre conférencier de la journée était M. Robert Andras, président du Conseil des ministres fédéraux du développement économique et également un des députés de la région. Même si la question de l'unité n'a pas été jusqu'ici une des préoccupations majeures de M. Andras, il a saisi, lui aussi, l'occasion pour parler, sans partisanerie politique, mais avec une certaine émotion, des aspirations légitimes du Québec. La Confédération, disait-il, était, dès le début, une sorte de pacte entre deux peuples. Et, s'il y a des remous là-dessus au Québec actuellement, c'est parce que beaucoup de Québécois croient, à juste titre, que ce pacte n'a pas toujours aussi loyalement été appliqué qu'il aurait pu l'être.

Les mots et les pensées exprimés étaient, somme toute, assez fermes. Mais, en général, ils ont été bien acceptés par ces Ontariens moyens, comme en témoignaient les discussions en atelier qui suivirent.

Les rapports des ateliers laissent voir au moins deux choses: premièrement, l'existence d'une volonté de faire toutes sortes de changements constitutionnels au Canada, pour essayer de sauver un pays qu'on croit quand même, avec toutes ses déficiences, toujours

valable et attrayant. Deuxièmement, une reconnaissance de l'importance des attitudes des Canadiens de différentes langues et cultures, les uns envers les autres. Comme le notait un des participants, il faut surtout nous débarrasser de la notion que la croissance des droits d'un groupe signifie nécessairement une diminution des droits des autres.

En bref, c'était un colloque plutôt sympathique et encourageant. Mais on est en droit de se demander exactement ce que signifie, en fin de compte, le consensus d'une soixantaine de personnes dans la ville de Thunder Bay.

Il faut dire, d'abord, que cet événement n'était pas complètement isolé. En effet, la réunion de Thunder Bay était la dernière d'une série de sept réunions semblables, appelées collectivement "Optique Ontario 1979", organisée sous les auspices du Conseil de l'unité canadienne.

Il va de soi que ce conseil a son optique à lui, qui n'est certainement pas celle des partisans de la souveraineté-association ou de l'indépendance du Québec. Mais en même temps, il devient de plus en plus clair, à l'extérieur du Québec comme à l'intérieur de cette province, que même — et

peut-être surtout — une organisation qui essaie de se consacrer à l'unité canadienne ne peut pas être le défenseur du statu quo politique et constitutionnel. Ses membres et ses adhérents, eux aussi, doivent se mettre à la recherche de nouvelles formules et de nouveaux moyens pour atteindre leurs buts.

Ce colloque a aussi démontré qu'en dépit d'une certaine fatigue constitutionnelle qui a été observée récemment par plusieurs observateurs de la scène politique, il existe toujours une volonté assez répandue de la part des meneurs d'opinion, comme les professeurs d'école, les professionnels, les syndicalistes et les hommes et les femmes d'affaires, de discuter calmement nos problèmes nationaux, et surtout, de regarder en face les changements d'attitudes qui s'imposent.

Parlant à Thunder Bay, M. MacDonald suggérait qu'un des problèmes les plus urgents au Canada est celui de fortifier le leadership des hommes et des femmes modérés partout au Canada. Thunder Bay n'est évidemment pas un microscope parfait du Canada anglais. Mais il n'y a aucune raison de croire qu'elle en est une déformation non plus. Or, les messages qu'on y entend à l'heure actuelle sont plutôt encourageants.

## élections 1979

EDITO



marcel pépín

### L'inconnue: la lutte de Fabien Roy

Le Crédit social et son chef Fabien Roy demeurent une grande inconnue dans cette élection. On sait peu de choses de leurs partisans. On a peine à discerner l'impact qu'ils ont créé sur les électeurs.

Contrairement aux autres chefs de parti, M. Roy n'est accompagné que d'une poignée de journalistes. Le chef créditiste n'est donc pas une attraction dans cette campagne, au même sens que MM. Trudeau et Clark peuvent l'être, lorsque ceux-ci arrivent dans une ville accompagnés de fanfares et d'une centaine de journalistes et de cameramen.

Par définition, toutefois, la clientèle créditiste est silencieuse. Dans le passé, elle a souvent réussi à surprendre tout le monde le jour du vote, en se révélant beaucoup plus nombreuse qu'on ne le croyait. Sera-ce la même chose cette fois-ci?

Alors que toute la campagne est fondée sur la magie de l'électronique, M. Roy, par la force des choses, est condamné à mener une lutte à l'ancienne. Petites tournées, petites foules, petite organisation. Pour mesurer son succès, il faut évaluer la portée de son message.

Sur ce point, il fait montre d'un certain courage, même si son parti manque, de toute évidence, d'un programme de gouvernement cohérent et crédible. Il n'a cessé en effet de rappeler une vérité fort simple, c'est-à-dire qu'un député est avant tout le délégué de ses électeurs, chargé de représenter leurs intérêts à l'intérieur d'un Parlement où les régions s'affrontent, de façon régulière et parfois féroce.

Il a su identifier la faiblesse des libéraux au Québec et en même temps exploiter la force de son groupe.

Plusieurs députés libéraux sont en effet des hommes d'excellente valeur, dont les idées et les ambitions pour leur province sont fort recommandables. Mais le système les a réduits au silence et à la docilité. L'évolution du parlementarisme a favorisé l'exécutif au détriment du législatif, le cabinet au détriment du Parlement. Comme, au surplus, la discipline de parti est très rigoureuse au sein de l'équipe ministérielle, plusieurs députés libéraux ont été condamnés depuis nombre d'années à ronger leur frein, à faire semblant d'être d'accord avec le gouvernement, parce que leur chef, Pierre Elliott Trudeau, a toujours reçu un mandat personnel très fort au Québec.

Cette situation a défavorisé le Québec à maintes reprises. C'est cette anomalie que M. Roy exploite, en promettant de déléguer à Ottawa des députés qui seraient libérés de cette discipline encombrante. Dans le passé, plusieurs députés créditistes s'acquittaient honnêtement de cette tâche, bien que, sur la fin de sa carrière, M. Caouette se soit rapproché à tel point des libéraux qu'il n'était plus très facile de l'en distinguer.

M. Roy cependant passe vite sur l'autre dimension du mandat qu'obtient tout député fédéral, celle de faire marcher tout le pays. C'est ce qui oblige tous les députés à soulever les intérêts de leur province par rapport à ceux des autres et à opter pour des compromis qu'il faut ensuite avoir le courage de venir défendre chez soi. Là-dessus, le programme créditiste est faible. Quels objectifs M. Roy est-il prêt à soutenir pour l'ensemble du pays?

M. Roy a cependant bien fait ressortir l'importance, pour le Québec, de ne point mettre tous ses oeufs dans le même panier. C'est une façon de prôner le maintien du droit de parole. En soi, c'est un thème qui valait d'être mis en relief.



Postes  
Canada

Canada  
Post



Ces conflits aux Postes que le public juge éternels...

Le Soleil, Jacques Deschênes

## La sécurité aux Postes Des clés pour tout le monde...



pierre boulet

Même en ne tenant pas compte du vol de \$2.7 millions commis en avril au bureau de poste d'Ottawa, la sécurité du courrier et des objets de valeur semble pour le moins aléatoire au ministère canadien des Postes. Dans plusieurs cas, en effet, la direction des établissements postaux refuse carrément d'assumer la sécurité des édifices et délègue cette responsabilité aux simples employés, avec tous les risques que cela comporte.

Ainsi, dans la plupart des petits et moyens bureaux de poste situés en dehors des grands centres, l'employeur refuse de s'adjoindre la responsabilité des établissements. Cette tâche est plutôt laissée aux employés. Ces derniers ont chacun leur troussou de clés, qui leur donne accès au bureau à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

La très grande majorité des quelque 10.000 bureaux de poste répartis à travers le Canada sont de petits ou de moyens établissements.

A la lumière de documents officiels et d'entrevues effectuées dans le milieu, LE SOLEIL a pu obtenir certaines données révélatrices sur la sécurité aux Postes.

Cette situation surprenante — notamment dans le cas de la propriété des clés des édifices — a fait l'objet de plusieurs altercations entre les représentants du ministère des Postes et ceux du Syndicat des postiers du Canada, qui représente plus du tiers des 60.000 employés de Postes Canada. Jusqu'à maintenant, le Syndicat n'a pu obtenir gain de cause.

Les postes dénoncent ce qu'ils appellent un abandon des responsabilités patronales sur le dos des employés. Selon Clément Morel, directeur québécois du syndicat, le danger ne vient pas tant de la tentation de vol à laquelle la gérance expose ainsi les postiers que du degré de doute et de suspicion qu'on fait peser sur eux... "particulièrement au moment où la

Commission MacDonald révèle que la GRC s'adonne couramment à l'ouverture du courrier, par exemple.

A quelques reprises, les postiers ont voulu se départir de la responsabilité du verrouillage et du déverrouillage des portes de bureaux de poste. Cette démarche leur a parfois valu des mesures disciplinaires allant jusqu'à la suspension.

### L'exemple de Sorel

En 1976, au cours d'un week-end, une somme d'argent est volée au bureau de poste de Sorel. Tous les employés sont soumis à un interrogatoire serré par les enquêteurs du ministère des Postes, qui ne parviennent pas à démasquer le ou les coupables.

Outrés des doutes qu'on fait planer sur eux et des procédures d'enquête auxquelles ils doivent se soumettre, les postiers de Sorel décident de ne plus assumer de responsabilité à incidence sécuritaire. Ils remettent leurs clés à la direction.

Quelques jours plus tard, la direction redonne les clés aux employés. Ceux-ci refusent de les prendre. Tout le monde est suspendu pour une journée. Les postiers maintiennent leur position. La suspension est prolongée de deux jours, assortie d'une menace de congédiement si les employés continuent de ne pas vouloir reprendre les clés du bureau de poste.

Le syndicat loge des griefs et la cause est amenée en arbitrage. Le litige a finalement été réglé il y a moins d'un mois: les employés du bureau de poste de Sorel n'ont plus la garde des clés de l'établissement... leur dossier a été lavé, plus de deux ans après l'incident.

"Le problème est réglé à Sorel... il ne l'est pas pour autant dans les autres bureaux de poste, affirme Clément Morel. Dans la majorité des petits et moyens établissements, on demande encore aux employés d'assumer la responsabilité du verrouillage et du déverrouillage des portes. Ils gardent les clés."

Le phénomène n'est pas particulier aux "tout petits bureaux de poste du Rang croche". La situation existe dans la majorité des succursales postales du Montréal métropolitain (comme à Brossard et à Longueuil), dans les bureaux de Sherbrooke... "Et ce ne sont là que quelques exemples type", commente Morel.

### La bénédiction de l'arbitre

Le 31 mars dernier, le juge Lucien Tremblay, qui agissait comme médiateur-arbitre en vertu de la loi spéciale sur le maintien des services postaux (retrait du droit de grève aux postiers), remettait une "décision" qui allait tenir lieu de convention collective liant le ministère des Postes et les 24.000 membres du Syndicat des postiers du Canada.

Auparavant, le syndicat avait fait parvenir ses demandes au médiateur-arbitre. Il réclamait notamment qu'un employé ne soit pas tenu d'effectuer le verrouillage et le déverrouillage des portes pour l'ouverture et la fermeture des aires du public, et qu'il ne soit pas tenu d'effectuer tout travail se rapportant à la sécurité de l'immeuble où il est affecté.

La réponse du juge Tremblay, dans sa décision arbitrale, est sans équivoque: "L'employeur répond que ce service n'est exigé des employés que dans les bureaux de peu d'importance et ne cause pas d'ennuis sérieux aux employés. Je suis d'accord. La demande est rejetée."

### Et le ministre des Postes?

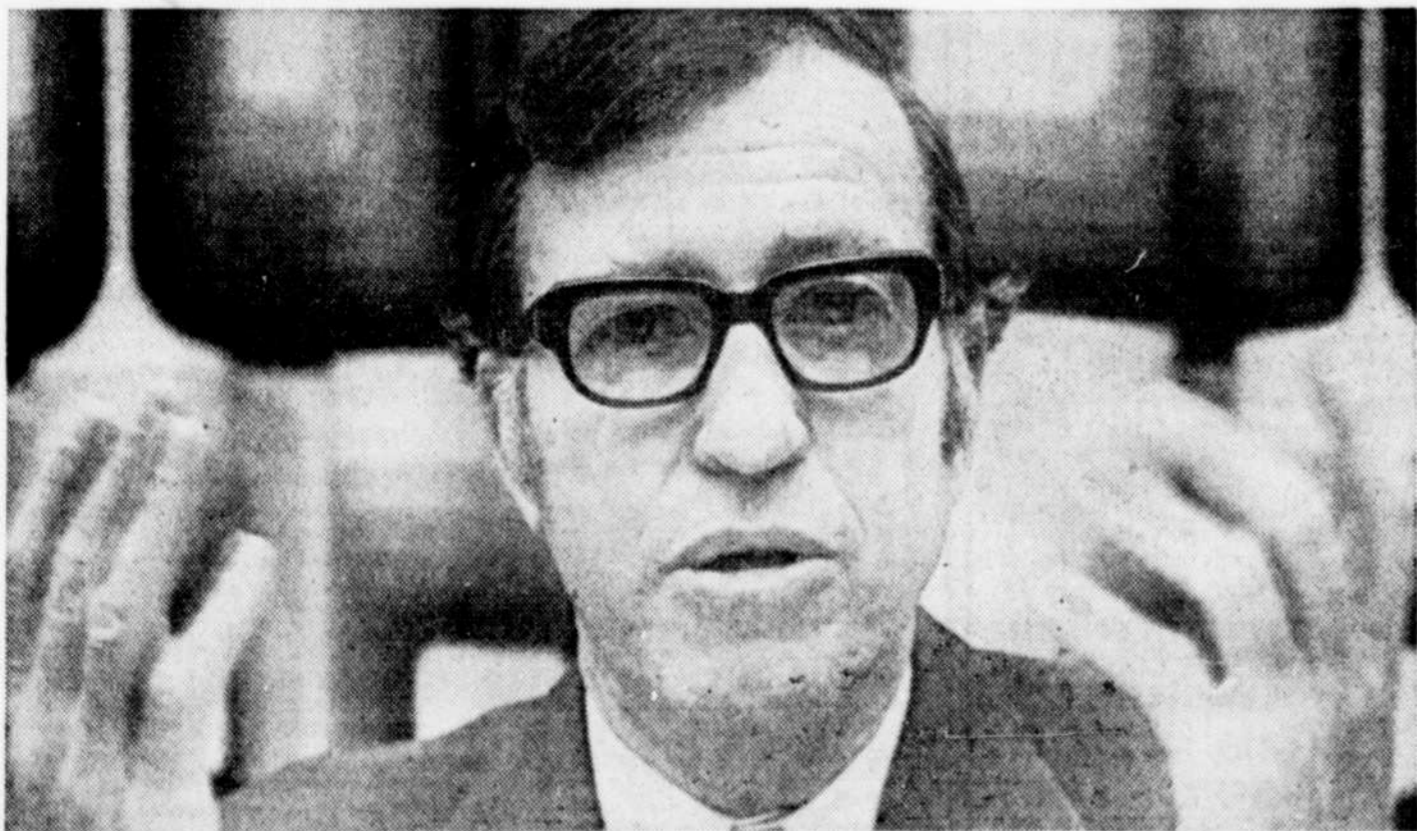
Interrogé par LE SOLEIL sur cette pratique qui consiste à déléguer à des employés des responsabilités touchant la sécurité en leur laissant les clés des établissements, le ministre des Postes et député de Langelier, M. Gilles Lamontagne, n'y trouve pas matière à s'étonner.

"Si nous procédions ainsi, c'est pour la commodité de l'opération des petits bureaux où il n'y a qu'une quinzaine d'employés, commente le ministre Lamontagne. Il y a une question de bonne foi, là-dedans... J'ai bien donné la clé de mon bureau à un de mes conjoints!"

D'après le ministre, le fait de confier les clés des bureaux de poste aux employés, "c'est une simple question d'arrangement et de commun accord."

Et que dire des employés qui ne sont pas d'accord pour garder les clés des édifices postaux alléguant que c'est une responsabilité qui relève de l'employeur?

"Au lieu de se plaindre, les employés devraient travailler en famille," conclut M. Lamontagne, non sans préciser qu'"il ne faut pas compliquer les choses pour rien!"



"Au lieu de se plaindre, les employés devraient travailler en famille".

Le Soleil, André Boucher

## Merci, Messieurs de la GRC

Ce samedi matin du 28 avril, la sonnerie du téléphone me réveille malgré l'heure déjà avancée.

— Allô...  
— M. Boulet?  
— C'est moi...  
— Ici l'agent Boily de la Gendarmerie royale...

— Est-ce que vous ne vous seriez pas fait voler votre voiture, par hasard?

Sûr d'avoir affaire à un blagueur, je m'étre tout de même le cou jusqu'à la fenêtre, des fois que...

— Non, l'auto est là.  
— Est-ce qu'il manque quelque chose dans votre auto?

Et l'agent Boily, de la GRC, me raconte qu'en faisant une ronde sur les Plaines d'Abraham, il a trouvé mon porte-documents. Sans doute a-t-il été jeté par des voleurs qui n'y ont rien trouvé d'intéressant, propose-t-il. Il m'explique qu'il a ramassé du mieux qu'il a pu les papiers épars. Comme il pleut à boire debout, il me laisse entendre que le dégât est assez considérable. Il me demande d'aller chercher mon butin au petit bureau de la police, sur les Plaines.

Je n'en reviens pas encore... Ma valise volée, retrouvée par la GRC... Mais au fait, comment l'agent de la GRC peut-il savoir que mon porte-documents était dans mon automobile puisque c'est sur les Plaines qu'il l'a retrouvée? Et pourquoi la GRC? Sur les Plaines, c'est la police fédérale des Plaines qui patrouille... pas la GRC!

Je me rends à la voiture. J'en suis sûr, j'avais verrouillé les portières. Une des portières est pourtant déverrouillée. Pas de traces d'effraction. On n'a pas touché à mon habit de pluie, pourtant en vue sur la banquette arrière. Pourquoi ne s'en est-on pris qu'à mon porte-documents? D'autant plus qu'il était pratiquement invisible, coïncé qu'il était entre la banquette arrière et celle de l'avant!

Les cartes d'enregistrement de la voiture ont été sorties de leur étui. Quelqu'un les a consultées et les a laissées là. Curieux!

Intrigué, je me rends au bureau de la police, sur les Plaines. C'est un monsieur de la "police des Plaines" qui m'accueille, mais c'est l'agent Boily, de la GRC, qui m'apporte ma valise à documents. Ouf, quel gâchis!

Ce n'est plus qu'un tas de papiers salis et imbibés de "bouette".

"Ca m'a pris une bonne demi-heure à fouiller là-dedans pour trouver à qui ça appartenait, me confie l'agent de la GRC. Finalement, j'ai trouvé un carnet de chèque avec votre nom et votre adresse."

J'avais pourtant, dans ma valise, plusieurs enveloppes adressées à mon nom et portant les coordonnées de l'endroit où je travaille: LE SOLEIL. Pourquoi diable était-ce si difficile et si long de m'identifier.

J'espère que l'essentiel de mes documents est là-dedans... j'avais des papiers importants...

"Des papiers importants et des petits poèmes...", lance en riant l'agent Boily, qui fait ainsi allusion à un petit mot que m'a écrit ma "blonde". Il aura donc fallu qu'il lise vraiment tout pour identifier le propriétaire de la valise trouvée.

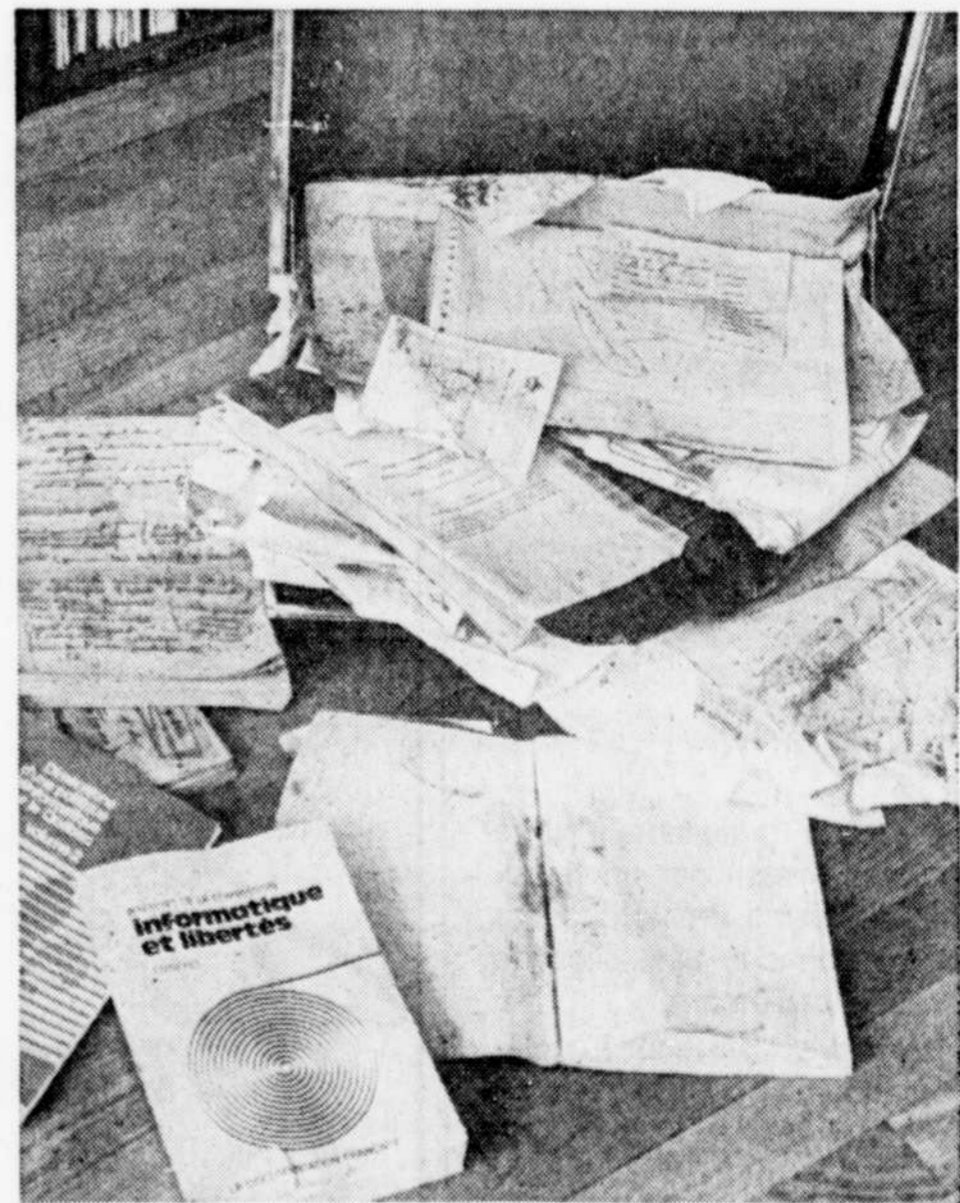
Et tout en revenant chez moi, je fais mentalement l'inventaire de ce que j'avais dans ma valise... de toute cette lecture que l'agent de la GRC a dû se taper pour me retrouver.

Une fois à la maison, je vérifie. Il ne manque que mon "agenda" et quelques feuilles manuscrites. Tout le reste y est: documents sur les fichiers personnels au gouvernement fédéral, documents sur l'information et le gouvernement fédéral, documents sur l'informatique et le respect de la vie privée, notes d'entrevues sur le thème du "droit des citoyens à consulter leurs dossiers", documents sur les mesures de sécurité au ministère fédéral des Postes, notes d'entrevues sur le même sujet avec des dirigeants syndicaux des postiers, documents de régie interne du ministère des Postes, etc.

Quand je pense à l'agent Boily de la GRC qui a dû se farcir tout ça pour m'identifier... Quelle corvée!

En tout cas, merci d'avoir trouvé mes documents et de me les avoir rendus, monsieur de la GRC... Cela aurait pu être pire... j'aurais pu les perdre à jamais... ils auraient pu tomber dans de mauvaises mains ou sous de mauvais yeux.

Quand j'y repense, je me trouve chanceux de n'être pas tombé sur des voleurs qui s'intéressaient aux fichiers sur les individus, aux mesures de sécurité aux Postes, aux droits des citoyens face à l'informatique ou au droit à la vie privée.



Le Soleil, Clément Thibault

# la page des lecteurs

## Le sort de la scierie Samoco

M. Yves Bérubé  
Hôtel du gouvernement  
M. le ministre.

Je n'accepte pas la raison invoquée concernant la fermeture de la scierie Samoco le 9 mars dernier, et ce pour plusieurs motifs.

En premier lieu, les difficultés énoncées concernant l'approvisionnement en bois n'étaient sûrement pas le problème majeur du déficit d'opération de cette scierie, pour ma part, les causes réelles étaient plutôt d'ordre administratif pour la mise en marché.

Il est définitivement reconnu que les acheteurs de bois préfèrent qu'il soit séché avant l'expédition, et ce dans une proportion de 80 pour 100, aussi, il était nécessaire que dès le début des opérations de cette scierie deux ou trois séchoirs soient construits afin de répondre à la demande des clients ou acheteurs éventuels, de plus, la société d'Etat Rexfor n'a pas rempli adéquatement au départ le rôle que l'on attendait d'elle, principalement en matière de transport routier et ferroviaire.

Les besoins ou correctifs qui s'imposaient sont les suivants: la création par Rexfor d'un bureau de consultants en trafic routier et

ferroviaire, pour atteindre les marchés du sud du Québec et de l'Ontario, ainsi que des Etats américains du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois, de New York, de la Nouvelle-Angleterre, de la Pennsylvanie, et bien d'autres encore.

Il est entendu que ces consultants auraient eu pour tâche principale de fournir au bureau des ventes de la scierie Samoco, ainsi qu'à d'autres intérêts privés de l'industrie forestière, les meilleurs taux et routes d'acheminement disponibles pour compétitionner avantageusement et également avec les producteurs du Bas-St-Laurent, de l'Abitibi, du Lac-St-Jean et du nord de l'Ontario.

La seule solution à apporter pour corriger ce problème aurait été de grouper les meilleures compétences reconnues en tarification et en transport, en prenant soin de bien les pourvoir avec tous les tarifs actuellement en vigueur se rapportant au transport des produits forestiers, aux niveaux canadien et américain, afin que les petites et moyennes scieries puissent rivaliser efficacement avec les grands de l'industrie forestière.

Roland Lemay  
conseiller en transport  
de produits forestiers  
Québec

## Trompés une fois, méfiez-vous

Lors des élections du 15 novembre 1976, le PQ nous avait promis un bon gouvernement... la question de l'indépendance ne serait discutée que lors du référendum. C'était le triomphe de la théorie de l'étapisme préconisée par Claude Morin. Le peuple du Québec y a cru mais un mois plus tard, il réalisait qu'on l'avait trompé quand Louis O'Neil, ministre des Communications, refusait une invitation du gouvernement fédéral en alléguant qu'il n'était pas intéressé à accepter l'invitation d'un gouvernement étranger: DANS SON ESPRIT, LE Québec était déjà indépendant.

D'ailleurs, tous les gros canons du PQ nous ont répété après le 15 novembre 1976 que le parti, malgré les promesses, concentrerait toute son action pour faire accepter la thèse de l'indépendance. L'objectif du bon gouvernement était relégué au second plan et si les naïfs leur avaient fait confiance, c'était dommage pour eux parce qu'ils n'avaient pas compris que pour le PQ, sa raison de vivre c'était l'indépendance et qu'on ne pouvait pas renoncer, même sous la foi du serment, à un si bel idéal... Ils sont fous ces néo-nationalistes!

Le PQ a tenté de nouveau dans Jean-Talon et Argenteuil de jouer la carte du bon gouvernement; les électeurs avaient bonne mémoire et ont décidé de tenir compte de la thèse indépendantiste avec les résultats qu'on connaît. Monsieur René Lévesque a beau dire que l'Opposition a exploité au maximum toutes les ressources déprimantes de la peur. Si c'est vrai ce qu'il dit, il se condamne lui-même puisque l'Opposition n'a présenté le PQ que sous son vrai visage: celui de l'indépendance.

Il ne faudrait pas toutefois que les libéraux répètent l'erreur de 1973 en demandant aux autres partis de se sacrifier pour écraser le PQ. Nous savons ce que cela a donné: 102 libéraux, 6 PQ, 2 CS. Ce résultat faisait dire à M. Parizeau que le PQ était maintenant l'Opposition officielle et que tôt ou tard, il prendrait le pouvoir parce que le Parti libéral s'épuiserait à la longue: nous devons admettre qu'il avait raison malgré tout le cynisme politique qu'il pouvait y avoir dans cette déclaration.

Pour éviter pareille erreur, je verrais, dans les prochaines élections, une lutte à un contre un. Par exemple, dans Beauce Sud, je ne présenterais qu'un candidat créditiste en demandant aux libéraux et à l'Union nationale de s'abstenir et d'appuyer le candidat fédéraliste. Dans Prévost, je choisirais le parti qui est arrivé deuxième aux élections de 1976.

Aux élections générales, je choisirais le candidat du parti qui s'est classé deuxième dans tous les comtés où le PQ l'a emporté. Il va sans dire qu'à moins de raisons majeures, les députés sortants défendant la thèse fédéraliste ne devraient avoir qu'une opposition péquiste. Avec cette formule, je serais surpris que le PQ ne disparaisse pas de la scène politique québécoise. Si nous évitons la lutte de un contre trois, ce à quoi revient tous les Péquistes, le Parti québécois, c'est foutu. Quand il y va de l'avenir d'un pays, aucun sacrifice n'est trop grand.

Paul-Emile Tremblay, notaire  
La Malbaie.

## Dépolluer les Plaines

Le parc des Champs de bataille est un site admirable. Il devrait être exclusivement réservé aux promeneurs, aux cyclistes et aux cavaliers. Toute circulation de véhicules motorisés devrait être prohibée dans ce lieu de verdure. La paisibilité de ce parc est compromise par l'afflux de voitures qui polluent doublement ce lieu de détente: l'air et le bruit.

Les autos y circulent et pétaradent c'est peu dire, pare-chocs à pare-chocs et dans quelle cacophonie! Pis; lorsque les automobilistes stationnent leur véhicule, ils ont la délicatesse d'y laisser les portes ouvertes pour que l'on y entende mieux tonitruer la radio ou le système à cassettes. Certains sont beaucoup plus géniaux dans le domaine du bruit: ils installent avec un art infini des caisses de son sur le toit de leur engin-disco; ainsi, on se croirait au "vendredi 13". En plus des rayons de soleil il ne manquerait plus que les rayons laser...

Il faut être bien peu respectueux de la tranquillité des autres, de la nature et de son rôle pour avoir l'imagination si fertile en méthode de pollution... Car un endroit comme les Plaines devrait être un havre de paix où les piétons pourraient circuler librement, ainsi que les cyclistes, sans être empoisonnés par les émanations de gaz des automobiles et par le bruit de leurs superpuissants moteurs. Vu qu'il s'agit d'un attrait touristique, les calèches devraient s'y balader paisiblement sans que les chevaux soient apeurés par ces monstres de la route.

Voilà ce que devrait être ce parc. Un lieu uniquement de promenade et de pique-nique, une aire de repos. Pour cela, il faudrait le plus tôt possible forcer les automobilistes à garer leur voiture avant d'accéder aux Plaines. Mais il n'existe pratiquement pas de lieux de stationnement propices dans les alentours. Eh bien, que les autorités en trouvent! Qu'elles se montrent plus tolérantes, car il y a des interdictions de stationner tout à fait aberrantes, illogiques, surtout les fins de semaine.

C'est là que devrait se faire le grand nettoyage printanier des Plaines. Ce n'est pas en pourchassant par des contraventions ceux qui dégustent une bière ou du vin que l'on améliorera la qualité de la vie de ce parc. La pollution de l'air et du bruit ne provient pas du fond d'une bouteille, mais bien de l'a-



brutissement de certains automobilistes irrespectueux de la vie en plein air!

La belle saison est tellement courte que c'est immédiatement qu'il faut rendre à ce parc son atmosphère de saine détente afin

qu'il joue pleinement son rôle de havre de paix tant nécessaire aux citoyens qui, pour la plupart, sont privés des joies de la campagne. Et les Plaines, c'est leur campagne!

Gilles Trudel  
Québec

## Otto Lang et Nordair

Quel soulagement doit avoir le Parti libéral fédéral de se voir en pleine campagne électorale: je devrais dire quel soulagement vous devez ressentir en cette période d'élections puisque ce temps vous permet d'éviter de discuter ou d'entamer de réels pourparlers avec les acheteurs potentiels de Nordair.

Actuellement, il est fort délicat pour un politicien sinon pour un gouvernement d'aborder un dossier aussi épineux que celui de la vente de Nordair. Outre la connotation économique, on retrouve un aspect primordial dans ce dossier: parmi les groupes intéressés, il y a des institutions financières et des compagnies aériennes qui comptent dans leur rang des Québécois francophones. Non pas que le fait d'être francophone comporte en soi un problème, mais l'enjeu à ce moment relève en grande partie de la confrontation nationale que tout le monde connaît.

Il serait donc illogique pour des fédéralistes de donner leur accord à une transaction qui offrirait à ces Québécois francophones de former un des transporteurs aériens des plus importants au Canada. Ce serait presque offrir au Québec sur un plateau d'argent un outil redoutable sur le plan économique. L'opportunité de structurer une compagnie viable semble presque utopique pour des Québécois qui ont toutes les ressources humaines pour le faire.

Du côté fédéral, on se fait un grand plaisir d'accuser le gouvernement québécois d'être vague et imprécis sur la question du référendum. Il est à se demander si ce même gouvernement n'agit pas de la même manière concernant Nordair? Veut-on faire de Nordair un autre De Haveland ou simplement une filiale d'Air Canada?

Il est évident que la province de Québec a besoin de restructurer son réseau aérien interne. Il serait donc opportun de revendre Nordair à des Québécois qui ont le pouvoir financier de résoudre certains problèmes au niveau des transporteurs commerciaux au Québec.

D'autre part, quel que soit le prochain gouvernement, rendre Nordair aux Québécois serait une preuve que la conciliation est toujours possible lorsqu'elle se fait sur une base de volonté, justice et de loyauté. Et Dieu sait comment la bonne volonté peut rapporter à tout le monde par les temps qui courent.

Pierre Ménard  
Dorion

## Mauvais service

Télé-Capitale,  
Sainte-Foy,  
Monsieur,

J'aimerais vous informer de mon mécontentement à l'égard de votre poste lors de la soirée du 30 avril 1979.

Voici les faits: aux environs de 7h26 p.m., on nous coupe l'émission "Dominique" pour nous donner des résultats partiels des élections du 30 avril 1979. Au fait, on n'avait

aucun résultat à donner, on voulait simplement être le poste le plus rapide à communiquer un résultat. On a coupé au dénouement de l'émission et on n'a pas pu savoir comment le programme s'est terminé. Je pense qu'on aurait pu facilement retarder d'environ une minute pour laisser terminer l'émission et couper durant un commanditaire surtout quand on n'a rien à dire.

Même chose qui se produit lors

de l'émission "Clan Beaulieu". Plusieurs fois, on coupe l'émission; toujours à un moment très intéressant de l'émission pour communiquer... enfin, rien à dire ou à peu près. On ne coupe pas les commanditaires, oh non!

Merci de m'avoir lu et j'espère que vous en tiendrez compte à l'avenir. Plusieurs pensent comme moi, j'en suis sûr.

J. Carrol Picard, m.d.  
Charlesbourg.

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limiteé. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TRABE)  
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

## Clinique Presto

au rayon des ustensiles  
SOUS-SOL de Centre-Ville  
le jeudi 17 mai de 19h. à 21h.  
le vendredi 18 mai de 10h. à 21h.



Faites réparer gratuitement votre autocuiseur Presto par un représentant de l'usine Presto qui sera à notre rayon des ustensiles de Centre-Ville seulement. Vous ne payez que pour les pièces changées.

R. 33, sous-sol, Centre-Ville



PLUS PRÈS DE VOUS.

LE MARDI 22 MAI DANS LE SOLEIL

## Renaud & Cie

ACCORDE UNE ATTENTION TOUTE SPECIALE  
AUX RESTAURATEURS ET HOTELIERS



UNE ANNONCE  
A NE PAS MANQUER!

# Renaud & Cie

SERVICES DE VAISSELLE,  
VERRERIE, COUTELLERIE,  
ARTICLES DE CUISINE

82, rue St-Paul  
**692-0144**

Une visite à notre  
salle d'échantillons vous  
permettra de profiter de nos nombreux spéciaux.

Heures d'affaires: du lundi au  
vendredi, de 9h. à 12h. et 13h. à  
17h.

A quelques milles de tout le monde  
ST-JEAN-CHRYSOSTOME

PRIX SANS COMPETITION

TOUJOURS QUALITE SUPERIEURE

## CENTRE JARDIN ST-JEAN

CEDRE A HAIES 3' à 4'	SPECIAL \$3.95	HAIES Chèvrefeuille 2' à 3'	SPECIAL \$1.15
POMMIER McINTOSH 6' à 7'. Rég. \$10.50	SPECIAL \$6.95	COTONEASTRE 24" à 30"	SPECIAL \$1.25
ROSIER FLORIBUNDA Alain (Rouge). Rég. \$3.50	SPECIAL 3 POUR \$8.00	CONIFERES CEDRE GLOBE 15" à 18". Rég. \$12.50	SPECIAL \$8.75
ARBRE ERABLE ARGENTE 8' à 10'	SPECIAL \$8.50	CEDRE PYRAMIDAL 3". Rég. \$22.00 SPECIAL	Rég. \$29.95 SPECIAL \$19.95
PEUPLIER LOMBARDI 6' à 8'	SPECIAL \$3.95	TOURBE CULTIVEE 10,000 pieds et plus .665 pi.	.07 pi.

Service Agronomique  
Tel: 839-0326

OÙ NOUS TROUVER ? 5 MILLES DES PONTS 1147 L'ÉGLISE DU SEIGNEUR RÉALITÉ



Service professionnel  
Plantation — Ornementation — Entretien

Ouvert le samedi de 8h à 21h  
le dimanche de 13h à 19h



**pierre champagne**

de 9h. à 11h.  
Téléphone: 647-3434

**Symbol Symbole**

gram (0.001 kg)    **g**    gramme (0.001 kg)  
kilogram        **kg**    kilogramme  
tonne (1000 kg)    **t**    tonne (1000 kg)

Designed and developed by the  
Metric Commission Canada

© Copyright 1976/Her Majesty the Queen of Canada

Conçue et préparée par la  
Commission du système métrique Canada  
© Copyright 1976/La Reine du Chef du Canada



**Canada Canada**  
**metric métrique**

**Canada metric**

Depuis quelques mois, la Commission du système métrique du Canada distribue une avalanche de publications dont un petit cube en carton que l'on peut placer sur son bureau. Ce petit cube démontre les unités métriques et les symboles utilisés couramment avec le système international d'unités.

Malheureusement, le traducteur officiel de "Canada Metric" semble avoir obtenu son diplôme de

traducteur officiel dans une boîte de Corn flakes. Il a traduit "Her Majesty the Queen of Canada" par "La Reine du Chef du Canada".

Il faudrait d'abord savoir qui est le chef du Canada. Finalement, le chef du Canada, c'est la reine. Ce n'est pas Trudeau. En tout cas pas pour longtemps. Et si c'est la reine qui est le chef du Canada comment peut-elle être la reine du chef du Canada?

**Dépôt de papier journal**

Recyclage-Québec, un organisme à but non lucratif qui veut promouvoir la conservation de l'énergie et la protection de l'environnement annonce l'ouverture d'un deuxième dépôt de papier journal, sur le stationnement du centre des loisirs Saint-Sacrement, 1310, rue Garnier.

Tous les citoyens sont invités à collaborer à cette mesure anti-

gaspillage, particulièrement durant le mois de mai, en apportant leurs vieux journaux en paquets ficelés à l'un des deux dépôts de l'organisme, le premier étant situé sur le stationnement arrière du marché Steinberg, 255, chemin Sainte-Foy.

Prière de ne pas inclure les revues à surface glacée qui ne sont pas recyclables.

**Guérison possible**

L'homosexualité, ce n'est pas comme le cancer de la prostate: ça se guérit. C'est du moins ce qu'affirment un groupe de plusieurs homosexuels qui, depuis quelque temps, font de plus en plus parler d'eux aux États-Unis.

C'est un dénommé Eli Siegel qui est le fondateur de cette secte se spécialisant dans la "désomosexualisation" (ouf) des individus. L'organisme en question a pour nom "Aesthetic Realism". On ne peut cependant pas dire que ce soit d'une efficacité extraordinaire puisque M. Siegel dit enseigner l'Aesthetic Realism depuis le début des années quarante et que, depuis ce temps, seulement 139 homosexuels sont revenus à une sexualité normale.

Quand on demeure dans une ville renommée pour la beauté de ses femmes et que ces femmes sont deux ou trois fois plus nombreuses que les hommes, on se demande la raison pour laquelle des Américains doivent mettre sur pied des cures de désomosexualisation. Je connais des Québécoises qui se-

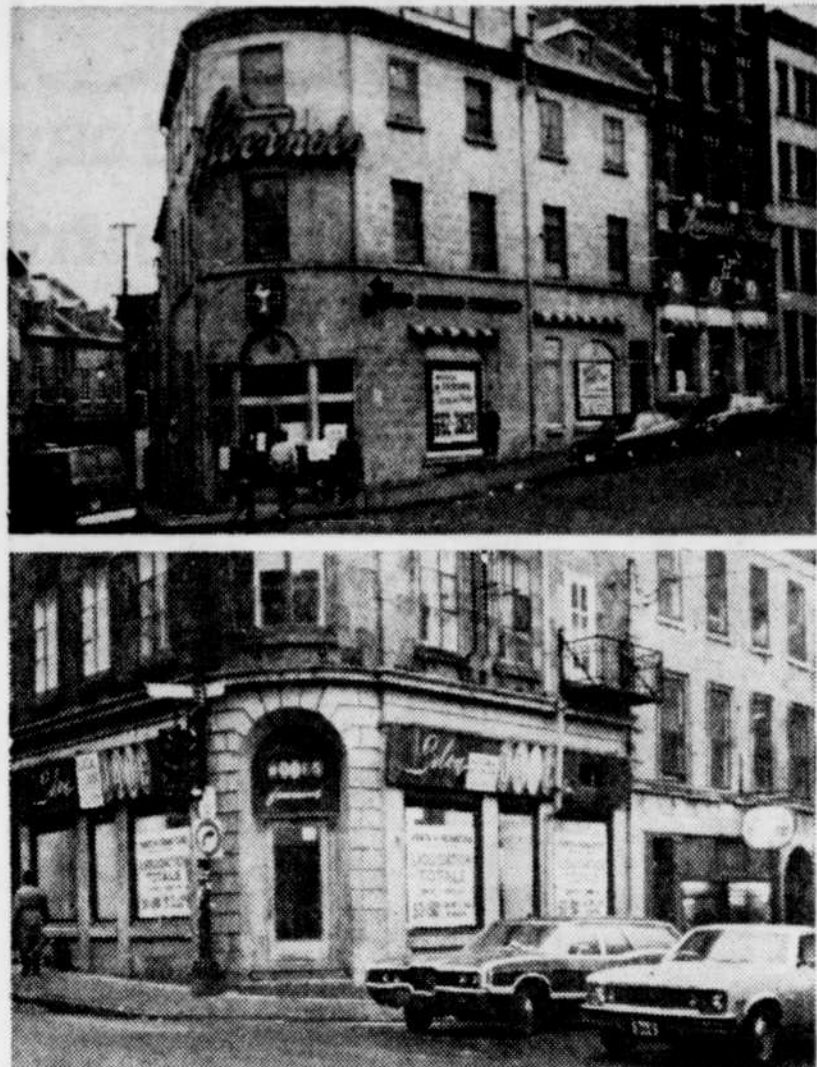
raient heureuses de prendre les choses en main pour beaucoup moins d'argent et de déplacement.

Quoi qu'il en soit, les intéressés peuvent toujours obtenir plus d'information sur cette cure spéciale en téléphonant à New York au numéro 777-4490.

**Commando du Pif**

Le département de chimie du cégep de Limoilou qui avait fait couler bien de l'encre il y a plus d'un an déjà (qui ne se souvient pas du "Commando du Pif") organise une Semaine de l'environnement du 14 au 18 mai.

Durant toute la semaine, il y aura présentation de maquettes et de diaporamas réalisés par les étudiants en chimie; ces projets traitent de l'énergie nucléaire, des énergies nouvelles, de l'eau et de ses traitements.



**Le Vieux-Québec s'en va!**

Finalement, le Vieux-Québec n'aura plus de vieux que le nom. Encore un peu de temps et toutes les "institutions" du Vieux-Québec seront disparues.

Deux de ces "institutions" ont fermé leurs portes récemment. La pharmacie Livernois d'une part et le Salon Jade d'autre part. Livernois a été acheté par M. Gilles Gauvin, propriétaire du club privé (mais moins privé maintenant) l'Interdit et le Salon Jade par Pierrot Peirolo, propriétaire de la discothèque Dagobert. Malgré l'affinité des transactions, ces deux maisons historiques du Vieux-Québec ne seront pas transformées en discothèques. Ni l'une, ni l'autre.

Livernois cédera la place à un "drug store" style parisien et sa nouvelle vocation approchera l'ancienne, puisque tout le stock de Livernois Photo a été acheté par le Studio Gosselin de Lévis, qui tra-

versera le fleuve pour s'installer rue Saint-Jean. Même chose pour le Salon Jade où cette boutique de mode féminine devrait normalement céder le pas à une boutique de... mode féminine.

Malgré tout, c'est toute une époque qui disparaît. La bâtisse abritant la pharmacie Livernois avait 195 ans et les Livernois y avaient pignon sur rue depuis 125 ans. Quant au Salon Jade, plus jeune il va sans dire, il semblait quand même faire partie du décor depuis... la conquête.

La disparition de ces deux commerces s'ajoute à d'autres. Récemment, le plus vieux "gent's" de Québec, la mercerie Papillon du 560, rue Saint-Jean, fermait elle aussi ses portes sans tambour, ni trompette. Pour le meilleur ou pour le pire, la rue Saint-Jean change de visage. L'histoire de Québec se répète, là comme ailleurs.

**Mon carnet mondain**

**Ils iront à Ottawa**

Plus de 800 jeunes des brigades scolaires de sécurité de la province de Québec iront à Ottawa, les 25 et 26 mai, afin de prendre part au 20e jamboree national des brigades scolaires de sécurité, parrainé par la Canadian Automobile Association et ses clubs locaux. Le clou de leur visite sera la gigantesque parade de 8,000 brigadiers de toutes les provinces devant la tour de la Paix de la colline parlementaire. Certains de ces jeunes viennent de Québec, Vanier, Charny, Montma-

gny, Rivière-Bleue et Rivière-du-Loup.

**Jean Soucy chez Claude Morin**

La grande vedette politique du réseau TVA Jean Soucy a commencé à travailler avec le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. C'est la raison pour laquelle il n'animait pas, dimanche, "Cette semaine à l'Assemblée nationale". Jean Soucy aurait encore d'autres projets en tête... et en marche.

**Environnement Parminou**

Dans le cadre du Mois de l'environnement, le Théâtre Parminou présentera, ce midi et représentera, demain midi, à l'amphithéâtre du complexe "G", un mini-spectacle de 30 minutes sur le thème de la

recupération. Ayant pour titre "L'affaire est dans le sac", ce spectacle, court et amusant, se veut une parodie pendant laquelle deux clowns se lancent la balle... sur la récupération et sur le recyclage.

**Embarcations à moteur: règlements**

par Raymond GAGNE  
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — D'ici le mois de juillet, les municipalités du Québec auront les pouvoirs nécessaires pour établir des règlements concernant l'utilisation des embarcations à moteur sur les lacs et rivières du Québec. Au lieu de prendre à son compte cette responsabilité, le gouvernement renvoie la balle dans le camp des municipalités.

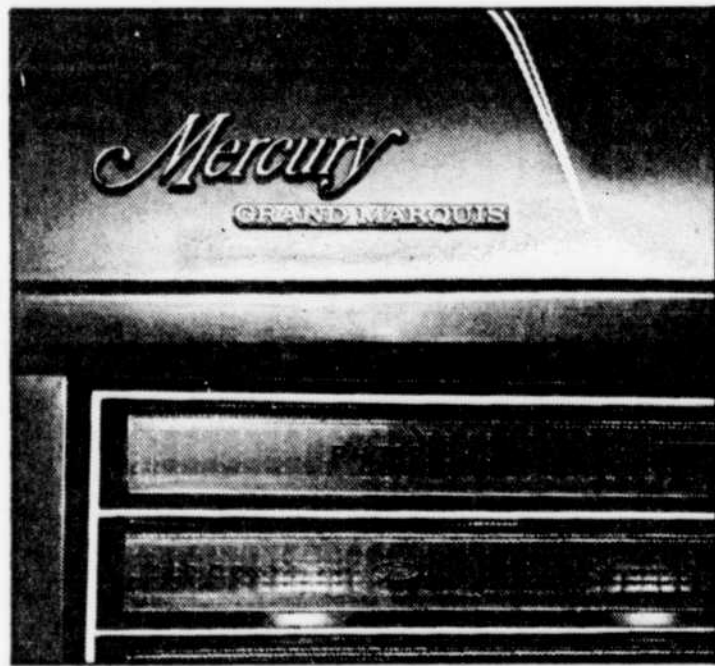
Le ministre délégué à l'Environnement, Marcel Léger, a effectivement fait part aux congressistes de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), que, "d'ici la fin de juin, le code municipal et la loi des cités et villes seront amendés de manière à permettre aux municipalités de réglementer l'usage des embarcations à moteur."

En janvier 1978, la fédération avait

soumis à l'attention du ministre Léger, un projet de réglementation provinciale relative à l'usage des embarcations motorisées sur les lacs du Québec.

Le ministre Léger répondait donc à la demande des 550 associations de villégiateurs existantes (environ 100.000 personnes), en substituant au projet de réglementation de la fédération, l'octroi d'un pouvoir supplémentaire aux municipalités.

*signé Jean Tardif*



Prise de vue en coupe d'une Mercury Grand Marquis 1979.

C'est une vraie voiture de luxe la Mercury Grand Marquis. Elle peut être dotée d'équipements très sophistiqués, comme d'une radio à cartouche quadraphonique par exemple. Jean Tardif est un concessionnaire qui possède un vaste choix de ces modèles. C'est pourquoi lorsque vous verrez une vraie belle Marquis, vérifiez bien à l'arrière si elle n'est pas signée Jean Tardif. C'est en effet pour la beauté des voitures et la qualité reconnue de son service que l'on choisit ce

concessionnaire... et aussi pour un petit quelque chose en plus: ce ne sont pas toutes les voitures qui sont signées Jean Tardif. Vous reconnaîtrez cette signature:



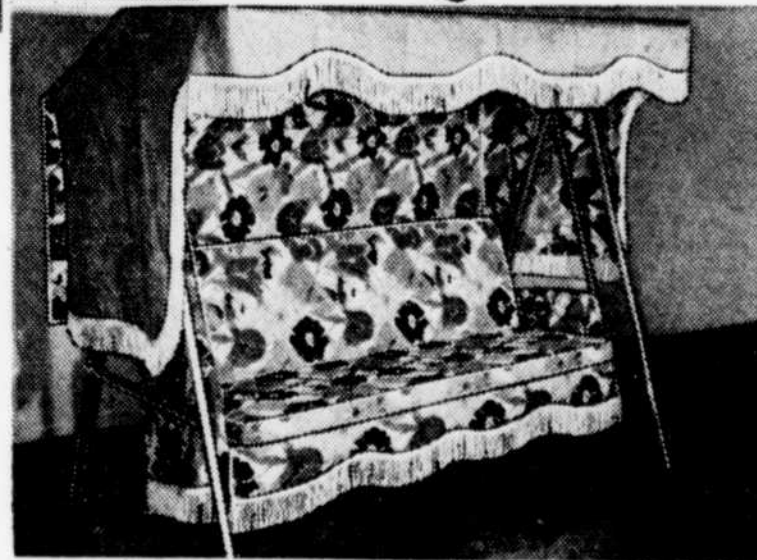
Pour un temps limité, plus de 60 Mercury Marquis sont offertes à un prix très spécial

Situé à Neuville, autoroute 40, et à St-Raymond, comté de Portneuf.  
Tel.: Québec, ligne directe: 692-1313/Portneuf: 337-7339/Neuville: 876-2793



Pour les plaisirs de l'été, l'ensemble 'Sun-Lite'

Construction en métal tubulaire d'aluminium avec appuie-bras en plastique blanc pour plus de confort. Imprimés floraux dans le dominant de jaune soleil.



- Table à parasol en acier émaillé 42" 35<sup>00</sup>
- Couvre-table en vinyle fleuri 20<sup>00</sup>
- Parasol de 7 1/2 pieds, ouverture Liftomatic 105<sup>00</sup>
- Coquille de terrasse en béton 20<sup>00</sup>
- Chaise droite avec siège et dossier rembourrés 25<sup>00</sup>
- Chaise longue pliante avec matelas 60<sup>00</sup>
- Balanoire à trois places, largeur 72 1/2" 290<sup>00</sup>

R. 30, St. Centre-Ville tél. 524-5121 et Place Laurier 2e, tél. 651-7070.  
Utilisez votre passeport PAQUET-SYNDICAT pour vos achats.

**Paquet**  
PLUS PRÈS DE VOUS

# Oaquet

PLUS PRÈS DE VOUS...

# Foire de la

Sous-sol à Centre-Ville

Livraison acceptée sur commandes de \$15 et plus. Supplément pour les tées seulement sur les couleurs pré-préparées. Quantité limitée sur ce



**Spred satin GLIDDEN #3400**

Latex au fini satiné d'intérieur se nettoyant à l'eau tiède savonneuse. Blanc.

**Spécial 10<sup>99</sup>** le gallon

**Latex GLIDDEN #3600**

Latex acrylique de première qualité pour l'extérieur. Super blanc.

**Spécial 11** le gallon

**Spred au latex GLIDDEN #3700**

La peinture semi-luisante au latex offrant une résistance à la graisse, à la saleté et à l'humidité. Blanc.

**Spécial 14<sup>99</sup>** le gallon

**Spred latex GLIDDEN #3900**

Peinture d'extérieur pour maisons et garnitures. Fini luisant résistant au farnage. Séchage rapide.

**Spécial 13<sup>99</sup>** le gallon



**Email GLIDDEN #4600**

Email à l'alkyde semi-lustre pour les boiseries, les garnitures et la cuisine. Lavable. Pour l'intérieur.

**Spécial 11<sup>99</sup>** le gallon



**Rapide et simple FE225**

Alkyde semi-lustre blanc recommandé pour l'intérieur.

**Spécial 7<sup>88</sup>** le gallon



**DURAL BLANC #2345**

Peinture au latex acrylique blanc mat pour l'intérieur et l'extérieur.

**Spécial 5<sup>88</sup>** le gallon



**DECOR-SOL**

Diluant à peinture et un excellent nettoyeur de pinceaux et rouleaux. Rég. 2.98

**Spécial 2<sup>22</sup>**



## Antirouille TREMCO

La peinture antirouille à utiliser sur des surfaces métalliques procurant un fini riche et brillant résistant à l'humidité et au ternissement. Aucune couche d'apprêt nécessaire. Choix de couleurs populaires.

**Spécial 12<sup>66</sup>** le gallon

**Spécial 4<sup>33</sup>** la pinte

**Spécial 1<sup>99</sup>** en aérosol

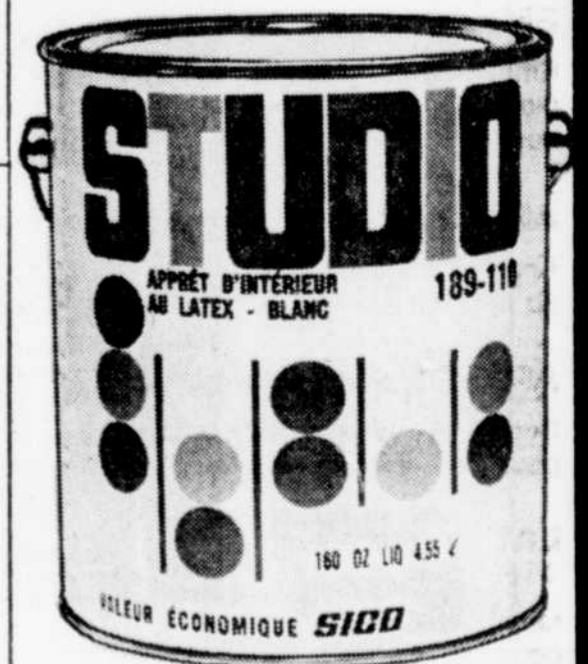
**Spécial 1<sup>55</sup>** en demi-gallon

## 'Instant patch' TREMCO

Il arrête les fuites, scelle les trous jusqu'à 1/4" de profondeur. Scelle les toits bitumineux, résiste au mauvais temps. S'applique facilement au pinceau.

**Spécial 4<sup>67</sup>** le gallon

**Spécial 1<sup>88</sup>** la pinte



### • SICO SATIN

Latex au fini mat satiné de première qualité pour l'intérieur.

### • SICO GLOSS

Latex au fini lustré de qualité supérieure pour l'extérieur.

### • SICOGLO #16

Latex au fini semi-lustré de qualité supérieure pour l'intérieur.

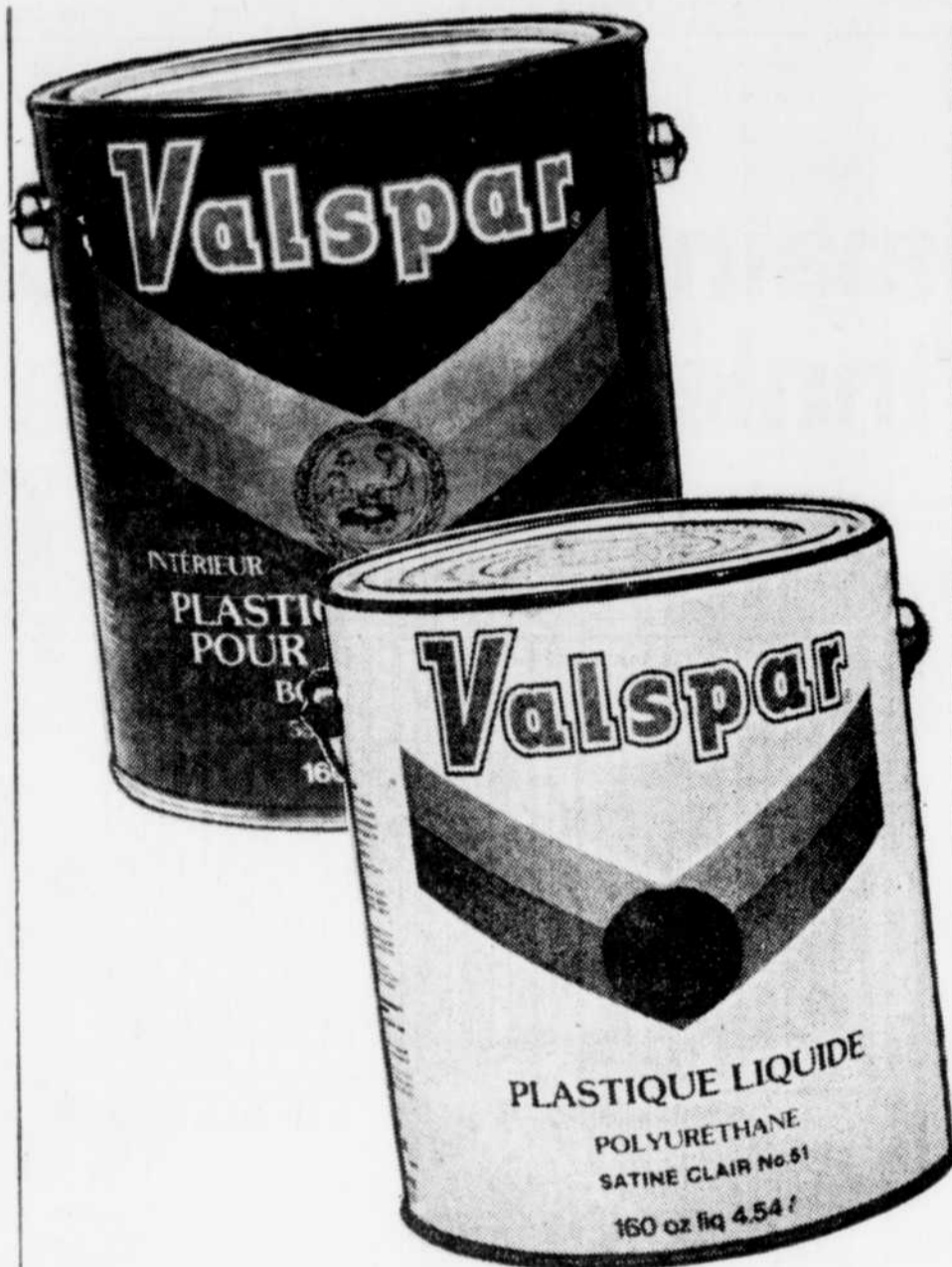
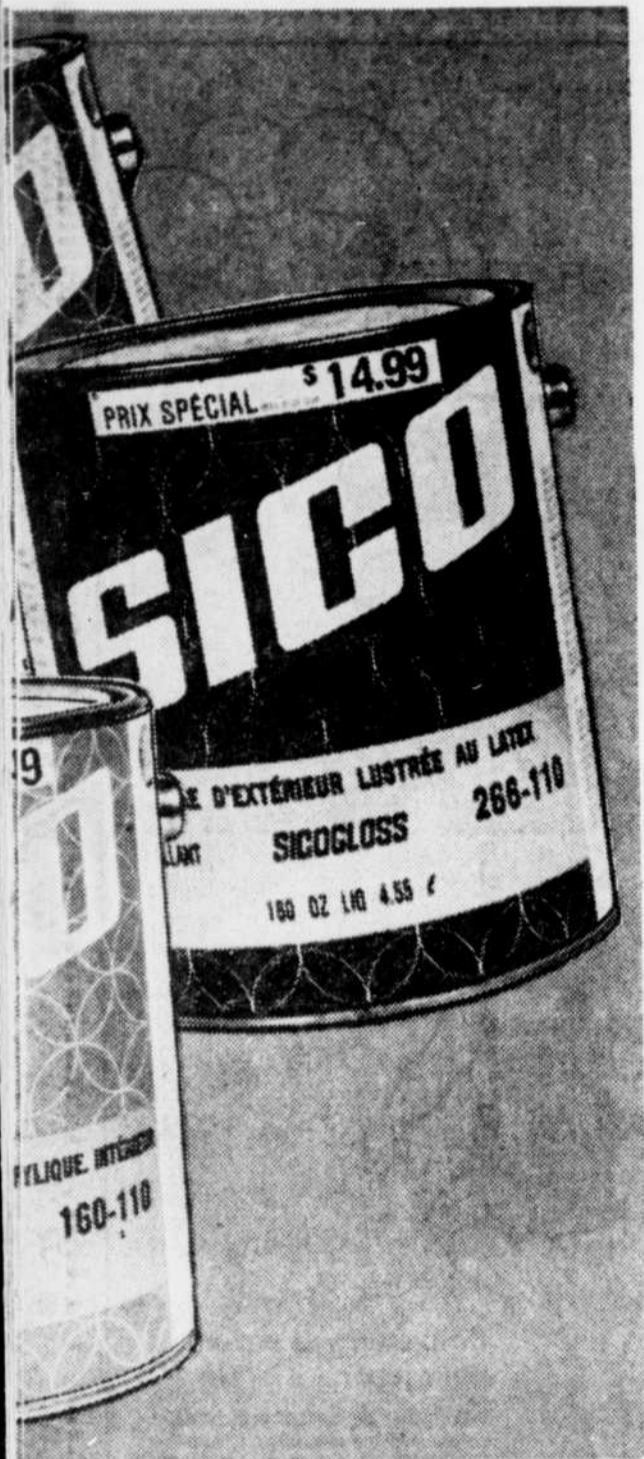
Ces 3 peintures Sico sont en vente au

# peinture

**Daquet**  
PLUS PRÈS DE VOUS...

Niveau 1 à Place Laurier

ons de pastel. Commandes téléphoniques acceptées. Mise de côté accep-  
tains produits.



#160-110  
**Spécial 12<sup>49</sup>** le gallon  
#266-110  
**Spécial 14<sup>99</sup>** le gallon  
2-110  
**Spécial 13<sup>99</sup>** le gallon

## Plastique liquide VALSPAR

Plastique liquide polyuréthane clair, lustré ou satiné couvrant et protégeant comme une armure de verre incassable. Pour planchers de bois, meubles, panneaux, portes, boiserie, etc.

#50 au fini clair  
#51 au fini mat  
**Spécial 13<sup>88</sup>** chaque gallon

## Peinture VALSPAR

Plastique liquide pour planchers de bois et béton, pour l'intérieur et l'extérieur.

#550 gris  
#551 gris bleu  
**Spécial 14<sup>44</sup>** chaque gallon

Un antidérapant peut être ajouté lors de la dernière couche (no 6809 Valspar).

## ARTISANS du meuble québécois

Huile naturelle des Artisans spécialement recommandée pour la facilité de pénétration dans les bois extérieurs et intérieurs, ainsi que pour la finition et l'entretien des meubles de bois.

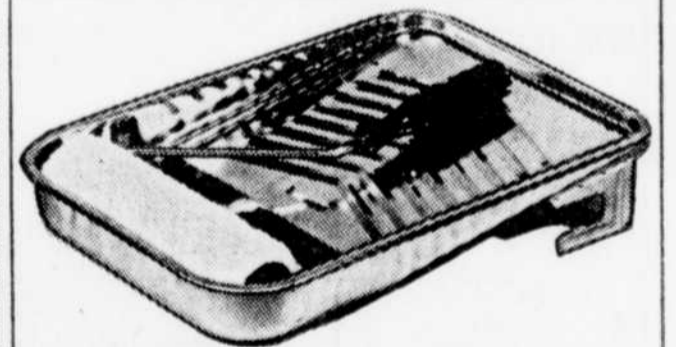
**Spécial 23<sup>88</sup>** le gallon  
Décapant des Artisans  
**Spécial 16<sup>88</sup>** le gallon

**EMAIL à plancher #259-655**  
Email brillant gris moyen pour planchers d'intérieur et d'extérieur. **8<sup>88</sup>** le gallon  
**APPRET au latex #189-110**  
Apprêt d'intérieur au latex blanc. **8<sup>88</sup>** le gallon  
**APPRET alkyde #189-115**  
Couche d'apprêt à l'alkyde blanc pour l'intérieur et l'extérieur. **8<sup>88</sup>** le gallon  
**LATEX semi-lustré #162-111**  
Latex super-blanc, une couche pour l'intérieur. **16<sup>44</sup>** le gallon



**25%** de rabais sur tous les motifs choisis et commandés dans les catalogues ci-dessous listés:

**BIRGE:** Birge brights, Cheers, Child's play, Colonial de Birge, Elegant Edition, Fleurs et Rayures, Great backgrounds, Medallion, Presto, Vinyl Idea, Vinyl-On. Ces tapisseries sont en vinyle papier avec enduit vinyle, métallique, tous pré-encollés.  
Rég. 3.99 à 23.45 le rouleau simple  
**GENERAL TIRE:** Mirror magic, Cameo, Go together. Vinyle ou métallique d'une construction robuste. Non encollés.  
Rég. 13.15 à 53.15 le rouleau simple  
**WALDEC:** Fanfare, Stripovin, Sweethearts. Papier peint ou papier enduit vinyle pré-encollé.  
Rég. 4.59 à 9.95 le rouleau simple  
**WALL-MATES:** Reflet: métallique sur papier non encollé.  
Rég. 28.45 le rouleau simple



**Trousse Tempo**  
Cette trousse comprend le plateau, le rouleau de 7 1/2" et le manche pour tout genre de peinture. **Spécial 2<sup>22</sup>**



**Pinceaux**  
En soies de nylon pour les peintures à base de latex. Largeurs de 1 1/2" et 3". **Spécial 3<sup>44</sup>**

**Pinceaux**  
En soies pures pour les peintures à base d'huile. Largeurs de 1 1/2" et 3". **Spécial 3<sup>44</sup>**

Des rabais plus que compétitifs, informez-vous sur place.

- **SICOVEL #130-110:** Email d'intérieur semi-lustré à l'alkyde.
- **SICOPERL #120-110:** Email lustré perle d'intérieur à l'alkyde.
- **SICO VELOURS #114-110:** Email velouté à l'alkyde super-blanc.
- **FLEXICO #151-617:** Email à l'ester d'époxyde, gris moyen.

# faits divers

## Le 4e procès de Rhéaume s'ouvre à Montréal

par J.-C. RIVARD

Le 4e procès de M. André Rhéaume, 43 ans, de Québec, s'est ouvert hier avant-midi, au palais de justice de Montréal, sous la présidence du juge Claude Mélançon de la division criminelle de la Cour supérieure.

M. Rhéaume est accusé du vol à main armée d'une somme de \$361.000, survenu au bureau de poste de Lévis, le 16 mars 1977.

Le 25 avril dernier, le juge Ivan Mignault, de la division

criminelle de la Cour supérieure, a accordé le changement de venue réclamé par

le procureur de l'accusé, Me Lawrence Corriveau, pour que le procès s'instruise

dans un district judiciaire autre que celui de Québec. La requête reposait en ma-

jeure partie sur le fait qu'en raison de la publicité qui s'est faite autour de l'affaire,

dans la région de Québec, il y serait plus difficile de constituer un jury.

A Montréal, le ministère public est représenté par Me Claude Champoux.

Le jury formé hier se compose de six hommes et six femmes.

### Le corps d'une noyée pas encore identifié

par Lucien LATULIPPE

Le corps de l'adolescent repêché sur le bord du fleuve à l'Ange-Gardienn, samedi dernier, n'avait pas encore été identifié à la morgue provinciale, hier soir. Il est entièrement vêtu, mais aucun papier d'identité n'a été trouvé dans les vêtements.

L'autopsie a révélé que la jeune fille qui a une quinzaine d'années, mais pas plus de 20, a péri par noyade et que la mort remonte à mars dernier, au plus tard.

La Sûreté du Québec précise que la noyée porte des vêtements sport d'hiver de bonne qualité et qu'elle a aussi des bijoux.

La SQ laisse également savoir que le corps de femme trouve dans l'anse au Sauvage, dans la municipalité de Lauzon, jeudi soir dernier, sera difficile à identifier. Le cadavre est décapité et il n'a aussi qu'une jambe et un bras.

Selon l'autopsie, la mort de la femme qui peut avoir entre 20 et 30 ans remonte à plusieurs mois. Les seuls vêtements que le cadavre portait sont un soutien-gorge et un slip.

D'autre part, la jambe humaine trouvée à La Malbaie, la semaine dernière, est celle d'un homme. Les seuls indices d'identification qu'a la SQ sont un bas et un soulier.

### Restrictions appliquées aux motards

(PC) — A compter du premier juin, aucun nouveau conducteur de motocyclette au Québec ne pourra conduire un véhicule de plus de 400 cc à moins d'avoir deux ans d'expérience sur des motos plus petites.

C'est ce qu'édictent un règlement qui vient d'être émis par le ministère des Transports du Québec, afin de favoriser la sécurité pour les conducteurs de motocyclettes.

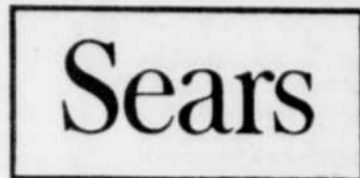
Tout nouveau conducteur de motocyclette à compter du premier juin obtiendra un permis ne l'autorisant qu'à conduire des motos de 125 cc ou moins à compter de la première année.

Après un an d'expérience, le conducteur pourra troquer son permis pour un nouveau l'autorisant à conduire des véhicules dont le cylindre atteint 400 cc.

Ce n'est que la troisième année qu'un conducteur pourra avoir un permis pour conduire n'importe laquelle sorte de moto.

Le ministère estime à quelque 3.000 le nombre de nouveaux conducteurs qui seront touchés par la mesure dès la première année.

Cette nouvelle réglementation ne touche pas les conducteurs qui possédaient déjà, au premier juin 1979, le permis de conduire une motocyclette.



- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

## Semaine du poupon "Winnie the Pooh"

### Rabais \$25

Lit sécuritaire au fini non toxique pour les tout petits

Modèle en bois de style colonial

122.97 Rég. 147.99

a-Modèle avec matelas Postumatic à 4 positions. Côtés à hauteur réglable. Bordure en plastique. Roulettes. Requier matelas 27 x 52". # 65 138

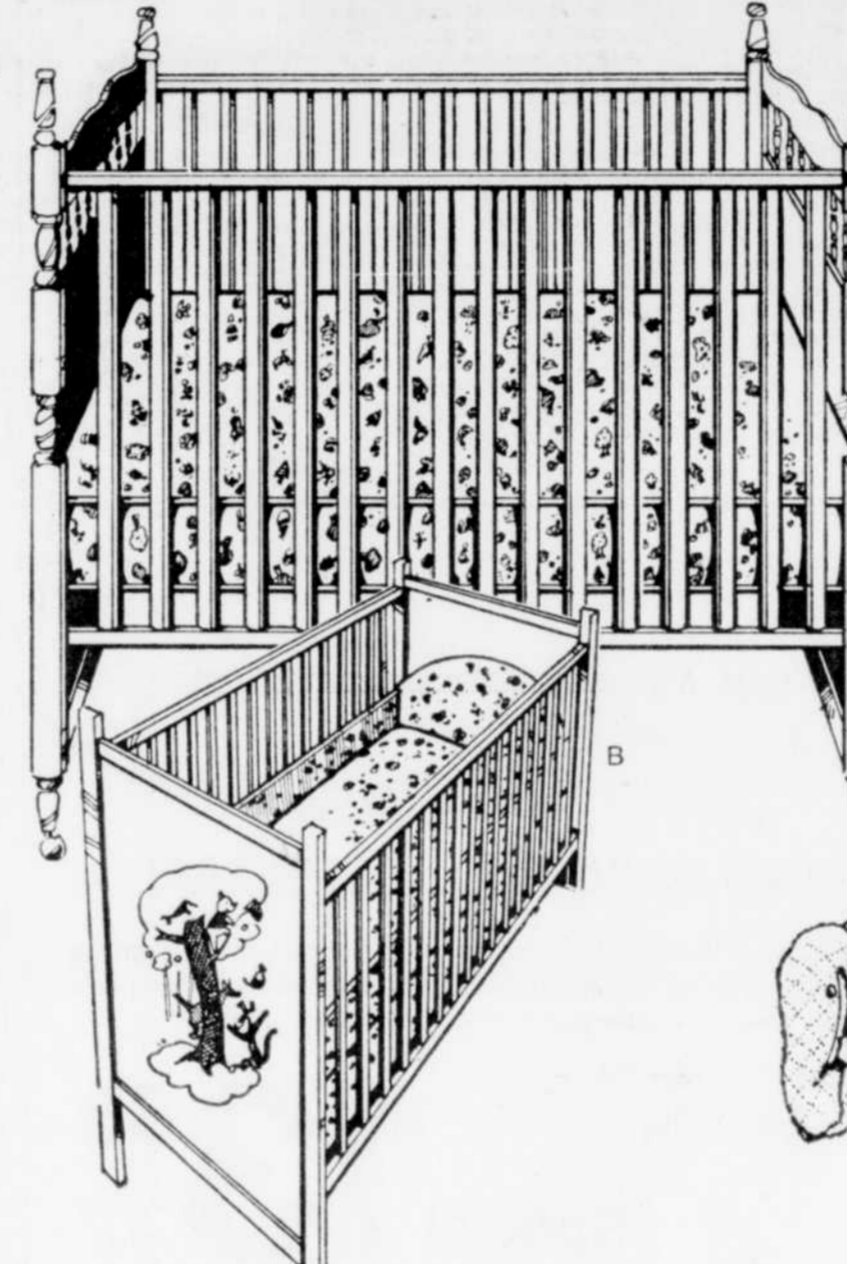
Lit "Winnie the Pooh"

107.97 Rég. 132.99

b-Modèle en bois dur avec matelas Postumatic à 4 positions. Panneau décoratif. Côtés à hauteur réglable. Requier matelas 27 x 52". Choix blanc/noyer ou seulement blanc. # 65 131

Matelas et protecteur "Winnie the Pooh"

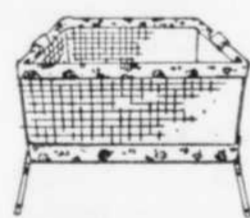
Matelas avec 133 ressorts. Ressorts en acier recouvert de jute, rembourré de mousse pour plus de confort. Env. 27 x 52". # 63 097 Rég. 34.98. \$29.97  
Protecteur 6 pièces rembourré de mousse 1 1/2" d'épais. Recouvert de vinyle. # 63 103 Rég. 14.98. \$11.97



### Dormeuses et ensemble pour jouer

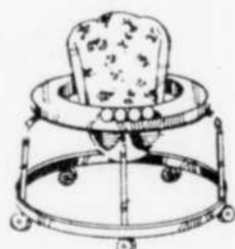
c-Dormeuse de confection tricot de polyester/coton extensible. Choix blanc avec imprimé. Tailles: P, M, G. # 03 914 \$3.99 ch. ou 2/\$6.50  
d-Ensemble de confection nylon/coton. Motif sur bavette. Choix rouge/blanc ou bleu royal/blanc. Tailles: P, M, G. # 00 035 \$3.99 ch. ou 2/\$6.50  
e-Dormeuse de confection nylon/coton extensible. Choix blanc ou aqua. Tailles: 14, 20, 26, 32 lb. # 38 236 Rég. \$6.98 \$5.49

Vêtements pour enfants — Rayon 29



Parc pour enfants \$49.97 Rég. \$54.98

Modèle 40" carré, intérieur rembourré 1" de mousse. Monture en acier. Imprimé vinyle de "Winnie the Pooh". # 67 168



Marchette \$16.97 Rég. \$19.98

Modèle sur roulettes. Siège rembourré et recouvert de vinyle imprimé "Winnie the Pooh". # 27 106



Poussette \$32.97 Rég. \$37.98

Modèle se pliant comme la grandeur d'un parapluie. Siège et dossier rembourrés, 4 roues. # 66 126



Boîte pour jouets \$29.97 Rég. \$34.98

Modèle de luxe avec monture en bois solide. Siège inclus rembourré et recouvert vinyle imprimé "Winnie the Pooh". # 69 081



Sac pour les couches \$9.97 Rég. \$11.98

Modèle pour les couches et compartiments pour bouteilles. Env. 15 x 16 x 13 1/2". Extérieur en vinyle imprimé "Winnie the Pooh". Traitement SANIGARD. # 26 102



Table à langer \$53.89 Rég. \$63.89

Modèle avec bain/table à langer. Dessus rembourré de mousse. Monture en acier chromée. Support pour serviettes. # 64 083



Mobile musical

Modèle musical jouant l'air de la chanson de "Winnie the Pooh". # 69 056 Rég. \$13.98 \$11.97



Sac de couchage

Modèle 3 dans 1, servant comme sac, couverture et douillette. # 16 388 Rég. \$12.79 \$9.79



Lampe

Modèle "Winnie the Pooh" avec globe 6". Base giratoire. # 11 971 Rég. \$29.98 \$24.97



Siège porte-bébé

Modèle avec dossier à 3 positions. Siège de luxe. Intérieur rembourré de mousse. # 27 260 Rég. \$21.98 \$18.97



Chaise haute

Modèle en bois au fini érable. Dossier gravé dessin de "Winnie the Pooh". # 68 056 Rég. \$49.98 \$44.97



Chaise haute

Modèle avec plateau amovible. Monture en acier. # 68 041 Rég. \$44.29 \$38.29



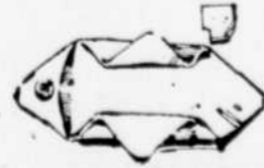
Dormeuse

Modèle extensible. Choix rouge, bleu. Tailles: 14, 20, 26 lb. # 07 036 2/\$6.50 \$3.99 ch.



Camisole

Modèle de confection tricot de polyester/coton. Tailles: 14, 20, 26, 32 lb. # 31 833 Rég. \$1.89 \$1.49



Serviette

Modèle de confection coton. Forme d'un capuchon. Env. 30 x 30". # 16 479 Rég. \$6.99 \$4.89



Douillette

Modèle avec dessin de "Winnie the Pooh". Douillette réversible au blanc. Env. 36 x 44". # 16 397 Rég. \$11.98 \$8.98



Couverture

Modèle de confection polyester/viscose. Couverture thermique. Mesure env. 36 x 50". # 16 015 \$4.77



Drap en flanelle de coton

Modèle de confection flanelle de coton. Drap plat # 16 289 Drap contour # 16 290 Rég. \$7.99 \$5.99



Drap Modèle de confection polyester/coton. Drap dessus # 16 202 Draps dessous # 16 203 Rég. \$6.99 \$5.39



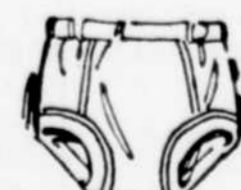
Drap assortis Dessus # 16 291 \$4.49 ch. ou 2/\$8 Dessous # 16 292 \$4.49 ch. ou 2/\$8



Drap piqué # 16 445 Rég. \$1.98 \$1.49  
Drap de recharge # 16 446 Rég. \$2.49 \$1.99  
Drap pour matelas # 16 447 Rég. \$3.89 \$3.19



Couverture Modèle de confection acrylique/nylon. Choix blanc ou mauve. Bordure "Winnie the Pooh". Mesure env. 36" x 50". # 16 017 Rég. \$7.99 \$6.49



Culotte absorbante Modèle de confection polyester/coton, doublée mousse. Tailles: 1 à 3 ans. # 35 051. Rég. \$1.69 \$1.29



Rejoignez-vous à notre club d'attente et recevez un journal de "Winnie the Pooh" après la naissance de votre enfant.

**droits et libertés**

**Et les droits du malade mental?**

Jusque vers la fin des années soixante, on comptait au Québec deux hôpitaux gigantesques à vocation spéciale, connus sous les noms de Saint-Jean-de-Dieu à Montréal et Saint-Michel-Archange à Québec. Ces institutions logeaient chacune en permanence près de 5,000 malades et étaient communément désignées "asiles d'aliénés". C'étaient de véritables villes fermées, où l'on plaçait toute personne atteinte de folie, au sens de la loi des institutions pour malades mentaux alors en vigueur. Le malade mental était défini comme "tout malade chez qui le désordre mental constitue l'élément prépondérant de son état pathologique". Dans ces asiles, les patients pouvaient être traités en cure libre, mais souvent ils étaient internés contre leur gré et considérés comme étant en cure fermée. Le surintendant de l'hôpital avait le pouvoir de décider seul si un patient devait être placé en cure libre ou fermée. Les malades en cure fermée ne pouvaient quitter l'hôpital sans risquer d'y être ramenés de force, par une ordonnance exécutée par un constable ou un agent de paix. Une fois internés, ces malades n'avaient que très peu de chances de sortir vivants de ces institutions. Leur détention était indéfinie. Cette loi avait comme principale faiblesse qu'elle faisait peu de cas des droits des malades et conférait des pouvoirs abusifs aux institutions. La société s'était donc donné les moyens de se protéger contre toute personne pouvant porter atteinte à la sécurité, la décence ou la tranquillité publiques.

**La fin des années noires**

Entrée en vigueur en 1971, la "loi de la protection du malade mental" a mis fin à cette période sombre. Cette nouvelle loi apportait une définition plus précise du malade mental et lui reconnaissait certains droits. Ainsi, elle rend nécessaire l'intervention du psychiatre pour soigner le malade mental. Celui-ci ne peut plus être interné sur la seule signature d'un médecin ordinaire. On réduit aussi les pouvoirs excessifs qui avaient été confiés aux surintendants des hôpitaux qui doivent maintenant s'entourer de deux psychiatres pour décider du cas des malades. La Commission des affaires sociales est chargée de la révision des décisions rendues en vertu de cette loi. Enfin, la loi de la protection du malade mental oblige tous les hôpitaux à recevoir des malades mentaux pour évaluation et pour traitement. Il s'agit là d'une mesure visant à faire disparaître graduellement les ghettos qui s'étaient constitués dans les "asiles d'aliénés". L'ensemble de cette législation a donc apporté une amélioration énorme par rapport à l'ancienne loi.

Mais, selon l'ancienne loi comme sous la loi actuellement en vigueur, il n'en demeure pas moins qu'une personne souffrant de maladie mentale peut se voir privée de sa liberté, privée de son droit d'administrer ses biens. On peut aussi se demander si le traitement physique ou chimique qu'on lui

fera subir risque de porter atteinte à son droit à l'intégrité physique. Son droit au respect de sa vie privée et son droit de communiquer avec des gens de l'extérieur peuvent lui être supprimés. Or, ces droits sont, soit implicitement, soit explicitement garantis par la Charte des droits et libertés de la personne. En plus des droits fondamentaux qui sont en cause, plusieurs droits judiciaires peuvent être en cause: droit à une audition publique par un tribunal impartial et indépendant (art. 23); droit à la présomption d'innocence (art. 33); droit de se faire représenter par un avocat (art. 34); droit à une défense pleine et entière et droit d'interroger les témoins (art. 35).

**En l'absence de l'intéressé?**

Lorsqu'un malade refuse de se soumettre volontairement à un traitement, la loi de la protection du malade mental prévoit une procédure par laquelle il est possible de faire émettre par un juge, sur requête, une ordonnance qui oblige cette personne à se soumettre à la cure fermée. En principe, la requête est signifiée à la personne concernée. Mais en cas d'urgence ou s'il y a de sa santé ou de sa sécurité, ou de celle d'autrui, le juge peut accorder une dispense de signification. Cela signifie qu'une cause de cette nature peut être entendue par un tribunal, sans avoir été portée à la connaissance du principal intéressé et même en son absence. Devant les conséquences pouvant résulter de l'application de certains articles de cette loi,

la Commission des droits de la personne est d'avis que les principes de justice naturelle ainsi que les droits de toute personne à obtenir une audition impartiale de sa cause ne sont pas respectés par cette procédure. Il y a donc risque évident de contradiction entre certaines dispositions de la loi de la protection du malade mental en regard de certaines exigences de la Charte des droits et libertés de la personne.

**En toute égalité**

Pour des raisons justifiées en grande partie par des préoccupations d'efficacité et d'intervention rapide en cas d'urgence, la loi de la protection du malade mental risque de priver cette catégorie de personnes des droits qui sont reconnus et respectés pour les personnes accusées d'offenses criminelles. Les principes élémentaires de justice naturelle qui valent pour les accusés ne sont pas retenus quand il s'agit des malades mentaux qui, pourtant, ne sont coupables d'aucune offense.

Face à cette constatation du risque d'inégalité de traitement entre ces catégories de personnes, la Commission des droits de la personne a jugé nécessaire de porter à l'attention du ministre des

Affaires sociales, responsable de l'application de cette loi, certaines recommandations qui seraient de nature à assurer le respect des règles de justice naturelle, au sens prescrit par la Charte des droits et libertés de la personne.

**Position de la Commission des droits de la personne**

Le respect de ces principes inscrits éventuellement dans la loi de la protection du malade mental ferait en sorte qu'il soit impossible de forcer une personne à se soumettre à une cure fermée, sans qu'elle ait été informée de l'audition de sa cause. Dans les cas d'urgence, la commission recommande qu'une ordonnance provisoire d'une durée maximale de 14 jours puisse être émise, avec audition obligatoire de cette cause au mérite, dans ce délai.

Dans les cas de moindre urgence, il faut qu'un préavis adéquat concernant l'audition soit signifié à la personne concernée. De plus, la commission recommande : a) que l'on respecte le droit du malade à une défense pleine et entière avec assistance d'un avocat; b) le droit du malade d'être présent à l'audition de sa cause; c) le droit de contre-interroger les témoins; d) le droit de ne pas s'incriminer; e) la

règle de la preuve "hors de tout doute raisonnable"; f) le droit à ce qu'on envisage des solutions moins radicales que la cure fermée; g) un véritable droit d'appel. Selon la commission, il est nécessaire aussi que soit redéfinie la notion de "danger" contre la personne elle-même ou contre son entourage, notion qui est souvent invoquée pour réclamer une cure fermée.

Le ministre des Affaires sociales a favorablement accueilli plusieurs des recommandations exprimées par la Commission des droits de la personne. Un comité formé à l'intérieur de son ministère a été mandaté pour recueillir l'information utile à l'évaluation de la nécessité de réviser prochainement cette loi de la protection du malade mental.

Si vous voulez obtenir des copies de la Charte des droits et libertés de la personne ou obtenir l'aide de la Commission des droits de la personne, écrivez à:

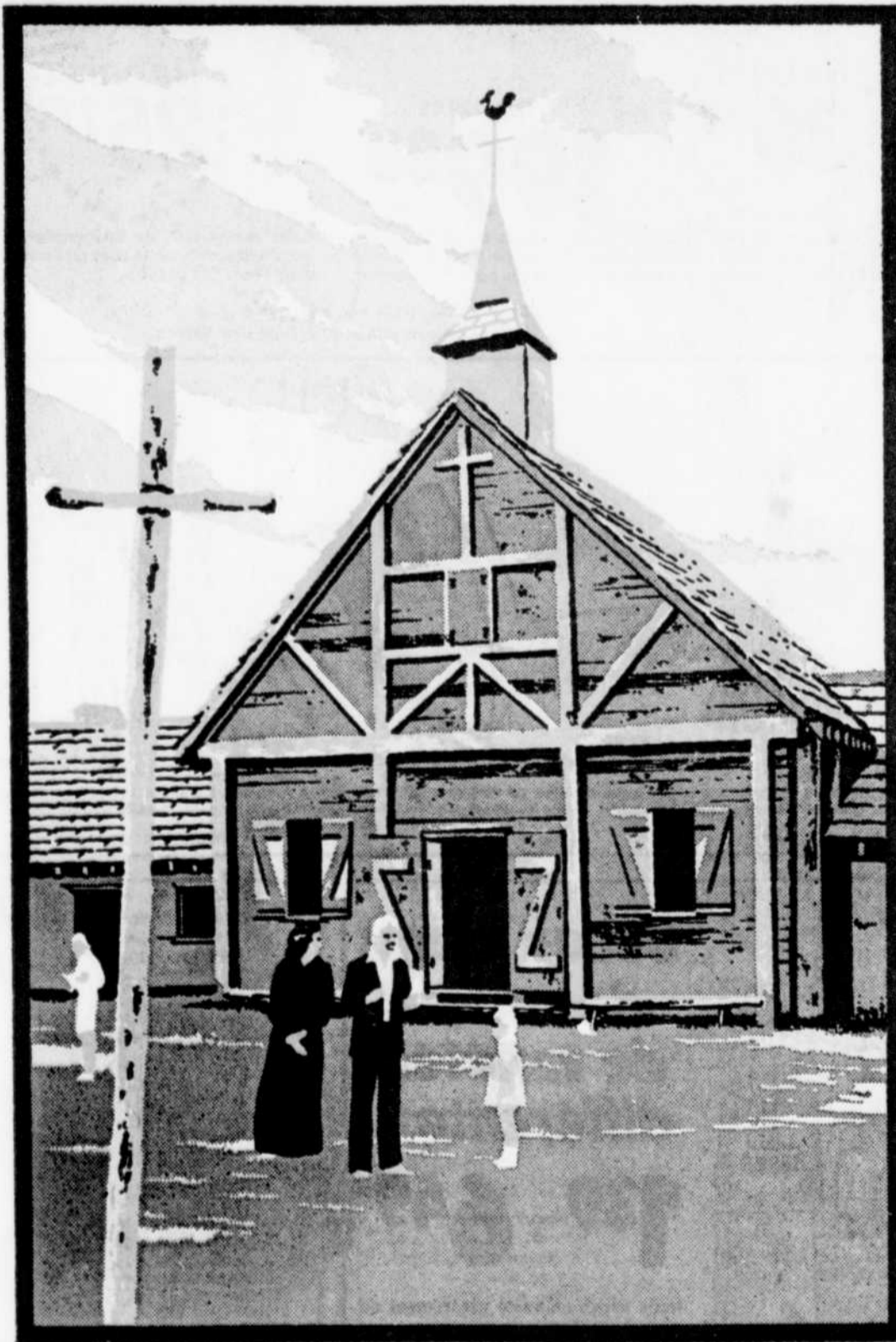
**Droits et Libertés Journal LE SOLEIL**  
390 est, Saint-Vallier  
Québec, P.Q.  
G1K 7J6

**Le dossier Smereka avance**

La Ligue des droits et libertés a décidé à l'unanimité de demander à la Commission des droits de la personne d'ouvrir une enquête pour étudier la plainte de discrimination politique formulée par le professeur Myroslaw Smereka de l'université de Sherbrooke.

Selon la Ligue, les motifs qui ont pu conduire l'université à ne pas renouveler le contrat de M. Smereka n'ont rien à voir avec les critères et les normes régissant la qualité de l'enseignement. Le véritable problème serait celui de la dissidence de M. Smereka, qui aurait été "marginalisé dans son propre département tant par ses convictions que par ses activités politiques", souligne un communiqué de la ligue.

Le comité des "libertés académiques" de la ligue a demandé, dans une lettre datée du 12 avril, au recteur Yves Martin de rouvrir le dossier pour répondre aux questions soulevées par le comité. C'est devant le refus du recteur que la Ligue des droits et libertés s'adresse à la commission.



**Un passé qui est vôtre**

La mission fortifiée de Sainte-Marie-des-Hurons, fondée par les Jésuites en 1639, est le berceau de l'histoire de l'Ontario et le témoin de ses origines françaises. Cette passionnante reconstitution offre un tableau vivant de la courageuse aventure des missionnaires et des "donnés". Venez découvrir l'une des plus belles pages de notre histoire. Tout au long de la visite, qui débute par un film sur la vie en Huronie, des guides francophones sont à votre disposition. A l'extérieur des palissades, un riche musée retrace les événements qui ont conduit à la colonisation de l'Amérique du Nord. La mission est située sur la route 12 à 145 kilomètres au nord de Toronto. Plusieurs forfaits, avec guide, ont été organisés à destination d'Ottawa, de Toronto et de Niagara Falls; consultez votre agent de voyage. Pour d'autres renseignements en français, appelez frais virés au (416) 965-3448 ou écrivez à: Vacances Ontario, Service P.V., Queen's Park, Toronto M7A 2E5.

**L'Ontario est là**

**LES CAMIONS JWR INC. DEPLACENT TOUT... SAUF LES MONTAGNES**



**Vente économie du printemps**  
**UNE SEMAINE SEULEMENT!**

**TAPIS**  
**3 SPECIAUX**  
DE NOTRE GROUPEMENT D'ACHATS PROVINCIAL

Trois qualités de tapis pour lesquels nous défions toute compétition!

**TAPIS 100% POLYPROPYLENE EFFET TWEED**  
2 tons, endos caoutchouté, facile à installer par vous-même. 5 couleurs au choix.

**\$4.95**

PRIX EXPANSOL - seulement

---

**TAPIS 100% NYLON EFFET TWEED**  
3 tons, endos caoutchouté, facile à installer par vous-même. 5 couleurs magnifiques. Idéal pour édifices commerciaux, escaliers, etc.

**\$5.95**

PRIX EXPANSOL - seulement

---

**TAPIS 100% NYLON TWEED A MOTIF**  
Endos caoutchouté, 5 couleurs modernes. Peut s'installer dans chambres, salons, salles de réceptions, escaliers, entrées, édifices commerciaux.

**\$7.50**

PRIX EXPANSOL - seulement

---

**MEUBLES DE PATERRE**  
(caractéristiques uniques)  
Ameublement table et 4 chaises (sans bras)

**\$295**

PRIX

**LATEX BLANC INTERIEUR GLIDDEN**  
Gallon seulement  
**SPECIAL \$9.25** le gallon  
(quantité limitée)

**PRELART SUNDIAL ARMSTRONG**  
12' de largeur, sans cirage.  
**SPECIAL \$9.95**  
Temps limité: 1 semaine

**VEZ VISITER NOTRE MAGASIN NOUVELLEMENT RENOVE**

**8 VENDEURS SPECIALISTES POUR VOUS CONSEILLER**

**SERVICE A DOMICILE GRATUIT**

**3148, CHEMIN ROYAL, GIFFARD**  
**661-8497**  
Stationnement facile

**expansol** Sachez mettre le pied dans le bon magasin.

# Procès Nadeau: témoignage sur la garde des enfants

par Marcel COLLARD

Mme Carmen Nadeau a relaté les difficultés éprouvées par son fils Patrice, pour reprendre la garde de ses deux enfants, au cours du mois d'août 1978, après la mort de Mme France Caron-Nadeau.

Témoin de la défense hier, au procès de Patrice Nadeau, accusé de meurtre avec préméditation de son épouse France Caron-Nadeau, le 2 août 1978, à Sainte-Brigitte-de-Laval, Mme Carmen Nadeau a été interrogée en présence des six hommes et des six femmes du jury. A la requête de Me Michel Martin, procureur de la défense, le juge Ivan Mignault, de la Cour supérieure, chambre criminelle, a remis à cet après-midi les plaidoyers des deux procureurs, après quoi, le juge fera son adresse aux jurés avant le commencement des délibérations.

A la reprise de l'audience, hier matin, Mme Nadeau a raconté que son fils lui avait téléphoné, dans la journée du 2 août 1978, pour lui demander d'aller chercher ses deux enfants chez sa belle-mère. Cette dernière lui a répondu que les enfants étaient habitués à vivre chez elle et qu'il valait mieux qu'ils demeurent avec elle. Le lendemain, 3 août, le beau-père de son fils lui a dit qu'elle était trop vieille pour avoir soin des enfants. Patrice, après avoir frappé sur la table, a répliqué: "Un instant, on ne séparera pas les enfants, un à Québec et l'autre à Trois-Rivières. J'ai des droits et je vais les faire valoir."

Le 10 août, Patrice Nadeau reprenait son travail. Les enquêteurs vinrent demander à sa mère où il était, comment elle considérait sa belle-fille, si son fils avait commencé à sortir quelque chose de chez lui et ils posèrent des questions sur la collection de monnaie. Elle l'attendait pour souper ce jour-là, mais Patrice n'entra qu'à 1h40 du matin, accompagné de policiers. "Il avait de la misère à marcher et il était brûlé. Il me raconta qu'un témoin avait prétendu l'avoir vu tuer sa femme", ajouta-t-elle.

Elle fit le récit des démarches entreprises par Patrice pour reprendre la garde de ses enfants d'abord confiés à sa belle-mère sur un ordre de la cour le 12 août, puis qui devaient lui être remis le 25 août, à la suite d'une entente conclue par les procureurs en cause.

Par ailleurs, elle a signalé que des "mandrax" se trouvaient dans les 16 sortes de médicaments trouvés à la maison de son fils.

Un avocat, Me Pierre Samson, a parlé des procédures prises relativement à la garde des enfants, ayant été mandaté par Patrice Nadeau, ce qui se réalisa seulement le 30 août. Un agent immobilier, Mme Gabrielle Roberge, a déposé les deux mandats consécutifs confiés par Patrice Nadeau pour la vente de sa maison, à Sainte-Brigitte-de-Laval, au début de 1978.

Comptable à l'imprimerie Mirabau, où travaillait Nadeau, M. René Bouchard est venu faire état du revenu de l'accusé qui avait été de \$12.043 en 1977 et de \$8.903 en 1978, en plus de deux chèques de \$850 et \$350 pour le contrat à forfait de coupe de cordes à drapeaux.

Rappelé à la barre par Me Martin, un témoin de la poursuite, M. Paul-Henri Deschênes, pensionnaire du couple Nadeau, a participé à l'évaluation de la collection de monnaie en 1976 et il a mentionné une valeur de \$50.000 d'après les livres. Une quinzaine de jours avant le drame, il a vu dans le coffre-fort de Nadeau, la collection.

L'accusé est revenu également témoigner sur sa situation financière, précisant qu'en outre de son emploi, il travaillait pour le compte de deux imprimeries de Lévis et qu'il était rémunéré sous la table par un intermédiaire, dont il n'a pu se rappeler le nom.

Contre-interrogé par Me Carol St-Cyr, procureur du ministère public, Nadeau a révélé que son patron, M. Michel Bouchard lui avait remis de l'argent sous la table, au cours de l'année 1977.

En contre-preuve, Me St-Cyr rappela M. Michel Bouchard, qui avait témoigné plus tôt durant la preuve de la poursuite. M. Bouchard nia avoir versé de l'argent sous la table à Patrice Nadeau, en 1977, en 1978 et à aucun autre employé d'ailleurs.

# Miracle Mart

## La jardinomanie commence

Prix de solde et prix spéciaux en vigueur dès maintenant et jusqu'au samedi 26 mai, ou épuisement des quantités



**BRIGGS & STRATTON**  
Largueur de coupe 20"

**Rabais \$35**  
Ord. 134.99  
**99<sup>99</sup>** ch.

Facilitez votre tâche d'entretien du gazon cette année! Tondeuse à essence Formula avec largeur de coupe de 20 pouces. Puissant moteur 3 A Briggs & Stratton pour un démarrage rapide. Roues 6". Ramasse-gazon optionnel ..... 19.99



**Rabais 30<sup>11</sup>**  
Ord. 229.99  
**199<sup>88</sup>** ch.


Cette remise de jardin de 10'x7' de Spacemaker vous permettra de ranger outils, accessoires de jardin et articles de sport. Ce modèle à toit en croupe possède des panneaux en acier galvanisé à chaud et une porte à glissement doux. Ton Sequoia.



**Rabais 25<sup>11</sup>**  
Ord. 149.99  
**124<sup>88</sup>** ch.

Cette remise 6'x7' de Spacemaker sera parfaite pour une petite cour. Construction robuste en acier préformé résistant aux intempéries. Porte à glissement doux. Ton Sequoia.

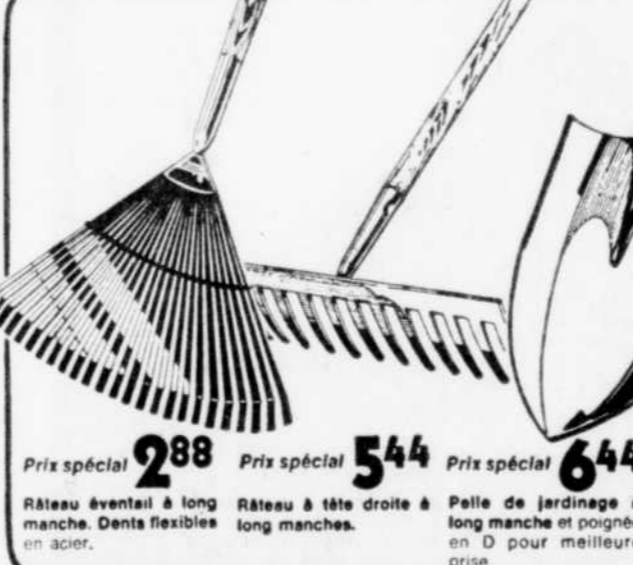
**Remises de jardin non vendues à la Plaza Alexis Nihon et à Côte des Neiges.**



**GE**

**74<sup>88</sup>** ch.


Tondez le gazon en chantant grâce à cette tondeuse modèle FM 103 de G.E. Largeur de coupe de 18". Profondeur de coupe ajustable 5 niveaux. Carcasse d'acier, roues 6" avec excellente traction. Ramasse-gazon optionnel ..... 18.99



**Râteau éventail à long manche. Dents flexibles en acier. Prix spécial 2<sup>88</sup>**

**Râteau à tête droite à long manche. Prix spécial 5<sup>44</sup>**

**Pelle de jardinage à long manche et poignée en D pour meilleure prise. Prix spécial 6<sup>44</sup>**



**Emondeur à anclure avec poignées isolées et dispositif de blocage. Prix spécial 3<sup>99</sup>**

**Cisailles robustes pour haies. Poignées en bois. Prix spécial 5<sup>88</sup>**

**Pistolet d'arrosage. Jet dru ou léger. Prix spécial 1<sup>49</sup>**

**Arrosoir en plastique 2 gallons. Pomme d'arrosage perforée. Prix spécial 2<sup>49</sup>**



**Beaux plants de rosiers de variétés différentes**

**139 à 649**

Nous avons un vaste assortiment de magnifiques plants de rosiers aux jolies couleurs.



**Arbustes variés pour la maison ou le jardin**

**11<sup>99</sup> à 18<sup>99</sup>**

Arbustes en pot à mettre en pleine terre ou pour égayer toute pièce de la maison.

(Vendus dans les magasins avec Centre de Jardinage).



**WEEDEX**

**Prix spécial 6<sup>88</sup>**

Rouleau Nutrite Weedex pour détruire les pissenlits et les plantains (mauvaise herbe). Ne nuit pas aux fleurs.



**MIRACLE GREEN 7-7-7**

**Prix spécial 3<sup>44</sup>** sac 40 livres

Engrais 7-7-7 tout-usage Miracle Green. Pour fleurs, plantes, gazon, légumes arbres.



**MILDORGANITE**

**Prix spécial 6<sup>99</sup>** sac 50 livres

Engrais naturel formule 6-2-0 Mildorganite. Ne brûle pas les semences; exempt de mauvaise herbe.



**MARVELGREEN**

**Prix spécial 2<sup>88</sup>** sac 2 livres

Mélange à pelouse Canada no. 1 "Marvel Green". Couvre 400 pieds carrés. 4.4 livres, 2 kilos ..... 6.88



**PREMIER SPHAGNUM PEAT MOSS**

**Prix spécial 4<sup>44</sup>** 4 pl. cu.

Tourbe de sphagnum pour enrichir le sol. Organique à 98%.



**GOLDEN VIGORO**

**Prix spécial 7<sup>77</sup>** sac 30 livres

Nourriture à gazon 12-6-3 Golden Vigoro. Base organique. Couvre 1000 pieds carrés.



**NUTRITE**

**Prix spécial 3<sup>88</sup>** sac 50 livres

Fumier de mouton Nutrite. Ne brûle pas les semences, inodore, exempt de poussière et de mauvaises herbes.

C'est beaucoup plus facile de faire ses emplettes avec une carte

4350, 1re Av., Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf 5500, boul. des Gradins (coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien) Charlesbourg Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier Ste-Foy, Québec

**OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9h à 18h • JEUDI ET VENDREDI, 9h à 21h • SAMEDI 9h à 17h**

- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie ou prompt remboursement avec le sourire!

# Procès d'un citoyen accusé du vol d'objets sacrés

par J.-Claude RIVARD de la Cour supérieure, pour port, accusé du vol des deux couronnes des personnages de la statue miraculeuse, à Sainte-Anne-de-Beaupré. Ces couronnes disparues la nuit du 28 au 29 août 1978, représenteraient une valeur de \$3.500. M. Huot est également accusé d'avoir dérobé au Musée de l'Historial, de Sainte-Anne-de-Beaupré, un ostensor de style gothique datant de 1868, des calices et des bijoux, pendant la nuit du 11 au 12 septembre 1978. Propriété des pères Rédemptoristes, ces objets sont évalués à quelque \$85.000.

Représenté par Me Gilbert Richer, l'accusé a nié sa culpabilité aux accusations logées contre lui.

Le procès devait commencer, ce matin, sous la présidence du juge Louis Doiron, de la division criminelle de la Cour supérieure.

Me René de la Sablonnière représente le ministère public.

Le choix des jurés a apporté du neuf alors que le juge s'est inspiré d'un récent arrêt, lui déferant une discrétion à peu près totale pour choisir les jurés. Les interrogatoires et contre-interrogatoires habituels des procureurs se sont tus, ou presque. La tradition voulant que les membres de la presse soient appelés à agir comme vérificateurs lors de l'appel des premiers candidats-jurés n'existe plus puisque la procédure instaurée par l'arrêt Hubbert ne requiert plus les services de vérificateurs.

### L'arrêt Hubbert

Une décision de la Cour d'appel de l'Ontario, confirmée par la Cour suprême du Canada, a confirmé ce principe de base voulant que tous les candidats-jurés soient "ipso facto" aptes à servir comme jurés.

Si l'une des deux parties, la Couronne ou la défense, veut récuser l'un d'eux, elle doit spécifier les raisons pour lesquelles on peut le récuser. Les motifs invoqués doivent être essentiellement ceux prévus par le Code pénal, dont le plus fréquent est celui du conflit d'intérêt. Le motif de récusation pour cause de partialité éventuelle n'existe plus.

Interrogé sur les règles d'application de l'arrêt Hubbert, le juge Louis Doiron, a commenté que la procédure relative à la constitution d'un jury est essentiellement devenue une procédure de "choix" et non plus de "rejet" des candidats-jurés.

L'arrêt Hubbert a, en second lieu, reconnu une discrétion quasi totale au juge pour déterminer la façon de choisir un juré. C'est le juge, en conséquence, qui doit demander aux candidats-jurés les motifs qui les empêchent d'être aptes à servir au sein d'un jury.

Somme toute, la décision que l'on commence maintenant à appliquer, aux assises, dans le district judiciaire de Québec, en plus d'avoir le mérite de réduire le temps requis pour constituer un jury, constitue un retour fondamental, constituant le droit pour un citoyen d'être jugé par ses pairs, chacun d'eux appréciant la preuve soumise avec sa personnalité propre.

### Le dossier Huot

La constitution d'un jury, au procès du Québécois Sylvio Huot, a occupé la majeure partie de la journée.

Certes, le juge Doiron a interrogé chacun des candidats-jurés pour savoir s'il connaissait l'accusé, les policiers-enquêteurs, les pères Rédemptoristes victimes du vol... Il a voulu savoir si d'aucuns n'auraient pas connu des expériences susceptibles de les rendre inadmissibles. C'est ainsi que l'on a écarté deux épiciers ayant déjà été victimes de vols à main armée.

Mais un problème plus délicat encore s'est posé, vu la nature particulière du dossier. Il fallait constituer un jury capable de juger une accusation de vol, sous sa notion strictement légale plutôt que sous son aspect moral de vol sacrilège.

Les personnes non appelées à constituer le jury ont été libérées jusqu'au mercredi 23 mai, alors qu'elles seront appelées à constituer un jury pour entendre la cause de M. André Bélanger, 38 ans, de Parisville, accusé de meurtre sur la personne de son épouse, dame Colette Trudel-Bélanger, et de tentative de meurtre sur Hélène Emond, 12 ans, lors d'événements survenus dans une maison mobile, à Beauport, le 19 janvier dernier.



Rabais \$25

Rabais 10<sup>11</sup>

Profitez des journées ensoleillées avec ce superbe ensemble 6 pièces pour le jardin! Comprend une table carrée de 60" de bois de séquoia avec parasol de 7pi" de diamètre ainsi que 4 chaises pliantes en bois de séquoia. Le parasol a 8 baleinets, une poignée à manivelle et une frange de 6".

Ord. 203.94 **178<sup>94</sup>** l'ens.

Bel ensemble 3 pièces pour pique-niquer au jardin. Comprend table en bois de séquoia et bancs pour 6 personnes. Se plie facilement. Table de 60" x 29" x 2 1/2" de hauteur.

Ord. 76.99 **66<sup>88</sup>** l'ens.

**29<sup>99</sup>**

Mini tondeuse à gazon électrique de Weed Eater. Largeur de coupe de 10". Bobine de 35" de fil. Ne pèse que 3 livres. Isolation double. Garantie de 1 an.

**Prix Spécial 6<sup>88</sup>**

Chaise de jardin légère en aluminium. Sangles de couleur de choix. Appui-bras.

**Prix spécial 14<sup>88</sup>**

Gâtez-vous cet été avec une chaise longue deluxe. Modèle avec oreiller tout-confort. Dispositif pour ajustement à plusieurs niveaux. 72" x 22".

**Prix spécial 13<sup>88</sup>** l'ens.

Faites vous-même un beau banc de jardin. Construction en cyclolac, facile à assembler. 5 planches 2" x 4" non comprises.

**Prix Spécial 10<sup>88</sup>**

Chaise pliante de jardin. Dossier et siège recouverts de tissu Capri au motif de fleurs.

**13<sup>88</sup>**

Chaise bercante de jardin. Cadre d'acier tubulaire. Appui-bras en plastique. Se plie pour le rangement.

**Prix spécial 3<sup>88</sup>**

Petite table patio pratique et de grande durabilité. Se plie facilement. Blanc seulement.

**Prix spécial 15<sup>88</sup>**

Hibachi portatif de table de Shepherd. Idéal pour le camping, les pique-niques etc. Lunette de 13" de diamètre.

**Au choix Prix spécial 16<sup>88</sup> ch.**

A. Hibachi rond de 16" de diamètre sur roues.  
B. Hibachi 12"x16" sur roues. Les deux modèles avec 3 ustensiles compris.

**Prix spécial 14<sup>88</sup>**

Chaise longue de patio avec solide armature d'aluminium. Sangles en plastique 6x15. Ajustable à 5 niveaux.

**Prix spécial 5<sup>88</sup>**

Arrosoir oscillant Melnor. Couvre 2.200 pieds carrés.

**Prix spécial 4<sup>88</sup> 50**

Tuyau d'arrosage 1/2" de diamètre.  
75' ..... 5.48  
100' ..... 8.88

**Prix spécial 11<sup>88</sup>**

Davidoir mural 150 pieds de longueur.

# consommation



Un foulard comme robe-soleil sur un maillot de bain (comme ci-dessus) ou un foulard-paréo à la tahitienne (à droite).

## Foulards à toutes les sauces

TORONTO (d'après CP) — Renoncez à porter le foulard sur la tête, attaché au menton, ou encore sur le front et noué derrière la tête à la paysanne.

Avec la popularité grandissante de la mode rétro, pensez plutôt à une écharpe enveloppant la tête, avec une grosse boucle sur le front. C'est la version moderne de ce que portait Rosie la Riveuse au cours de la seconde Guerre mondiale.

Toutes sortes de petits trucs sont possibles avec une écharpe, pour les jours de soleil et de plage. On peut la porter comme un bustier avec une grosse boucle par-devant. Ou encore peut-on penser à un long foulard qui entoure le buste, avec les bouts roulés qui s'attachent autour du cou. C'est particulièrement commode avec des shorts, des slacks ou la jupe sur la plage ou au chalet.

Vous pouvez porter un grand foulard de quatre pieds carrés, s'enroulant comme un sarong autour des reins, attaché au côté, par-dessus le maillot de bain, ce qui donne quelque peu dans le provocant, en montrant beaucoup de jambe par une large fente sur la cuisse.

Pensez aussi au même grand foulard, qu'on porte comme une robe-soleil sur un bikini. Vous l'enroulez autour du buste, tordez les bouts et l'attachez autour du cou.



Le foulard devient aussi un bustier rustique.

## La Laiterie Laval reprend le contrôle de sa qualité

par Robert FLEURY

Après avoir vu la qualité de son lait nature se détériorer graduellement au cours de l'hiver, la Laiterie Laval de Québec a décidé de prendre le taureau par les cornes en adoptant des mesures radicales susceptibles d'améliorer le contrôle de la qualité.

Depuis l'installation, dès juin dernier, d'un nouvel équipement à lavage continu destiné à améliorer le processus de pasteurisation de son lait homogénéisé, et jusqu'à ces dernières semaines,

la Laiterie Laval était confrontée avec un nombre effarant de retours de ses sacs de lait. La situation a pris de l'ampleur durant la période des Fêtes et devait atteindre son paroxysme durant les deux mois qui suivirent. Aujourd'hui, le lait est à toutes fins utiles bien pasteurisé, et le problème des retours est devenu marginal, sinon à peu près inexistant.

Difficile à cerner

A plusieurs reprises déjà au cours de l'automne et de l'hiver, LE SOLEIL a reçu des plaintes des consomma-

teurs confrontés avec un problème bactériologique et a tenté sans succès d'obtenir des précisions de la part des autorités de la Laiterie Laval et du service de l'inspection des produits laitiers du gouvernement du Québec. Jusqu'à la période des Fêtes, les inspecteurs d'inspection n'avaient rien noté d'anormal concernant le contrôle de la qualité de Laval, les plaintes des consommateurs étant à peu près inexistantes. Quant au directeur de la production de la Laiterie Laval, il affirmait alors au SOLEIL que cette situation était due à la période des Fêtes et au mauvais stockage que faisaient les grandes chaînes, niant que le problème originait de la chaîne de production de la laiterie du boulevard Charest, à Québec.

Depuis, le directeur de la production a été congédié, et le service d'inspection des aliments a exigé de la part de la Laiterie Laval des mesures correctives immédiates afin d'exercer un meilleur contrôle de la qualité.

"Nous avons exercé une vigilance beaucoup plus grande des que nous avons reçu des plaintes plus nombreuses, mais il était très difficile de savoir précisément ce qui causait ce problème", explique un porte-parole du service d'inspection des aliments du ministère de l'Agriculture du Qué-

bec. Leurs échantillonnages aux points de vente ou à la consommation indiquaient en effet certaines déficiences, mais en usine, rien, car le lait, étant encore trop frais, ne semblait pas altéré.

"Nous avons eu plusieurs rencontres avec la Laiterie Laval et avons demandé un rapport complet sur l'ensemble des mesures correctives qui ont été ou seront prises et cela d'ici une semaine", explique le directeur du service d'inspection des produits laitiers, M. Claude Lambert.

Aucune accusation

Selon Claude Bergeron, directeur de l'inspection des aliments pour le ministère de l'Agriculture, aucune accusation ne sera vraisemblablement portée contre la Laiterie Laval, puisqu'elle a fait diligence pour corriger la situation; le ministère préfère de beaucoup qu'une entreprise s'amende rapidement plutôt que de la traîner devant la Régie des marchés agricoles. "La Laiterie Laval a déjà été suffisamment pénalisée ainsi par la perte de clientèle au profit de compétiteurs, de commenter M. Bergeron. Ce qui est malheureux dans tout ça, c'est que de tels incidents ne sont pas de nature à augmenter la consommation des produits laitiers, qui est déjà à la baisse."



Des aubaines cousues d'or chez Singer!

**ECONOMISEZ \$30**

**UNE VRAIE AUBAINE!**

**Le meuble de couture Singer**

La riche finition de noyer se marie aux lignes modernes du meuble Windsor de Singer. Ce meuble pratique a été conçu pour coudre à bras libre et offre une surface de travail de bonne dimension... le tout pour la modique somme de \$99!

**ECONOMISEZ \$50**

**UNE VRAIE AUBAINE!**

**Une machine à coudre à bras libre et point extensible**

La Stylist\* présente toutes les caractéristiques que vous cherchez, y compris 7 points-motifs incorporés Fashion\* et Flexi-Stitch\* sur disques et réglages par cadrans. Maintenant à prix imbattable à seulement \$364.95! (mallette ou meuble en supplément).

**Super-rabais sur une machine zig-zag, mallette comprise \$139**

**UNE VRAIE AUBAINE!**

La super-pratique machine à coudre Fashion Mate\* coud les élastiques et les tissus extensibles, fait les boutonnières, pose les boutons, surjette et raccommode. Et la mallette est à même!

**Puissance de nettoyage à prix spécial: A SEULEMENT \$129**

**UNE VRAIE AUBAINE!**

L'aspirateur Silver Power-master\* à triple action de nettoyage comporte deux vitesses d'aspiration et un réglage à quatre positions selon l'épaisseur du tapis. Vous obtenez un nettoyage à fond en tout temps!

**SINGER**

- |                            |          |                                |          |                                   |          |
|----------------------------|----------|--------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| Mall St-Roch               | 522-8128 | Carrefour Châteaubourg, Charl. | 626-9333 | 399, Jean-Roux, Trois-Pilatées    | 851-3216 |
| Place Fleur de Lys         | 529-5291 | Las Galeries Chagnon, Lévis    | 837-6157 | 602, 4e Avenue, La Pocatière      | 856-3712 |
| Place Laurier, Ste-Foy     | 651-4021 | *74, rue St-Thomas, Montmagny  | 248-3734 | Las Galeries Temis, Cabano        | 854-3003 |
| Place L'Ormière, Neuchâtel | 843-2845 | *Place Doneuil, Donnacona      | 283-2552 | *289, Lafontaine, Rivière-du-Loup | 862-2789 |

\*Le prix peut varier. \*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Ltée. Remise sur échange et facilités de paiement.

Visitez **ZIP** international

le prêt-à-apporter du meuble design

Boulevard Hamel à l'intersection Henri IV, Québec (418) 671-2221

**OUVERTURE MERCREDI**

**Il l'aime autant qu'elle**

L'Eau de Floride de Murray & Lanman conquiert tout le monde par son odeur fraîche qui marie le piquant du citron à la séduction des épices. L'Eau de Floride est pour lui une lotion tonifiante après rasage, ainsi qu'une eau de toilette dont il aime s'asperger. Pour elle, c'est la friction vivifiante qui suit le bain, l'eau de Cologne qui rafraîchit et détend. En vente dans les pharmacies et comptoirs de cosmétiques.

**La Bible**

Jean-Baptiste répondit: "Un homme ne peut rien recevoir, si cela ne lui a été donné du ciel".

Jean 3<sup>27</sup>

**FONDATION GIGUERE**  
AUTOMOBILE

**RECHERCHEES! 3 JOURS SEULEMENT! FOURRURES USAGEES!**

Vos fourrures usagées sont précieuses et nous paierons comptant pour presque tout genre de manteau ou veste en fourrure.

Recherches tout spécialement: Vison, renard, loup, raton-laveur et rat musqué.

**Ribnick Furs**  
224 N. 1st St., Mpls. MN

Apportez vos fourrures usagées au **HOLIDAY INN** 395, rue de la Couronne. Mercredi 16 mai Jeudi 17 mai Vendredi 18 mai De 10h à 19h. Demandez le numéro de chambre à la réception.

l'important c'est d'être différent

**A&W**

**le poulet**

Tendre et dodu, nous disons de lui qu'il a les plus belles cuisses en ville. Nous le servons avec frites et salade de chou.

"Moi je suis différent. je vais chez A&W"

les restaurants A&W appartiennent à des Québécois

# Nomination contestée au Centre de réadaptation

par Anne-Marie VOISARD

Au moment où l'on croyait que la tempête s'était apaisée pour de bon au Centre de réadaptation du Québec (CRQ) et que la réadaptation des handicapés physiques allait enfin pouvoir devenir la première préoccupation, voilà qu'un nouveau soubresaut secoue l'atmosphère.

La décision de l'administrateur délégué, M. Jacques-Gilles Laberge, de

nommer l'ancien directeur exécutif, M. Léopold Gagnon, au poste de directeur auxiliaire, a provoqué la colère d'un groupe d'employés.

Une pétition réclamant le départ de M. Gagnon devait d'ailleurs circuler aujourd'hui parmi les employés. C'est la présidente du syndicat des employés Mme Colette Rochette, qui a fait part de cette résolution en expliquant que les membres de son syndicat refusent la présence à un poste de

direction de celui qu'ils ont toujours considéré comme le bras droit de l'ancien directeur général, M. Louis-de-Gonzague Page.

Rappelons que les employés ont obtenu le départ de M. Page, qu'ils tenaient responsable de leurs difficultés. Le poste n'est pas encore comblé. Un autre poste sera bientôt vacant. Le directeur des services professionnels, le Dr Bernard Talbot, a annoncé son départ pour le 31 mai. On se souvient que le Dr Talbot a manifesté depuis plusieurs mois déjà son intention de quitter cet établissement qu'il considérait invivable. Un autre départ a été

annoncé depuis l'arrivée sur les lieux de M. Jacques-Gilles Laberge. C'est celui de la directrice des soins infirmiers, garde Andrée Paulet.

La nomination de M. Laberge au poste d'administrateur-délégué, il y a trois mois, a été accueillie avec soulagement, pour ne pas dire avec enthousiasme, parmi le personnel du CRQ. M. Laberge jouit d'une excellente réputation dans les milieux qui s'intéressent à la réadaptation des personnes handicapées.

Au cours d'une conversation téléphonique, hier midi, Mme Rochette a admis que jusqu'à jeudi dernier elle

n'avait que des éloges à faire à l'endroit de M. Laberge. Aujourd'hui, elle l'accuse de ne pas avoir rempli la partie de son mandat qui vise l'assainissement des relations de travail au CRQ. "Avec Gagnon au poste de directeur exécutif, c'est impossible d'avoir des relations de travail normales", déclare Mme Rochette. La présidente du syndicat dit ne pas comprendre l'attitude de l'administrateur. "Il nous avait toujours laissé entendre que Gagnon partait", dit-elle.

Quoi qu'il en soit, Mme Rochette est bien décidée à faire intervenir dans le débat le ministre des Affaires

sociales, M. Denis Lazure. Elle compte que le résultat de la pétition d'aujourd'hui sera suffisamment impressionnant pour susciter l'intervention du ministre, à défaut de celle de l'administrateur-délégué.

Mme Rochette se dit tout à fait en accord, par ailleurs, avec les objectifs de M. Laberge, visant notamment le maintien de l'autonomie du CRQ et la réadaptation globale des personnes handicapées. Ces objectifs ne sauraient toutefois être atteints, estime la présidente, si on ne se préoccupe pas en même temps d'assainir le climat des relations de travail.

Visitez  international

le prêt-à-apporter du meuble design

Boulevard Hamel à l'intersection Henri IV Québec (418) 871 2221

**OUVERTURE MERCREDI**

## Un bébé sera sauvé malgré ses parents

MONTREAL (PC) — Le juge Claude Bisson, de la Cour supérieure, a permis, hier, à l'hôpital Royal Victoria de procéder à une transfusion sanguine à un bébé en dépit de l'opposition de ses parents.

Plaidant au soutien de cette requête spéciale, le Dr

Judith Gibbs a soutenu que la fillette souffrait d'ictère (jaunisse) et que des dommages irréversibles pouvaient être causés à son cerveau si on ne lui accordait pas les soins nécessaires, soit une transfusion sanguine.

Cette opération doit avoir lieu demain.



## Le Centre Pédagogique

2299, Versant Nord Ste-Foy - 688-1943

LIBRAIRIE AGRÉÉE

### NOTRE VENTE ANNUELLE SE CONTINUE JUSQU'AU 23 MAI 79

### DES RABAIS JUSQU'A 90%

 <b>JO MALLEJAC</b> COURIR POUR MIEUX VIVRE REG. 7.95 <b>6.25</b> SPECIAL	 <b>MARGARET TRUDEAU</b> A COEUR OUVERT REG. \$12.95 <b>10.25</b> SPECIAL	 <b>JACQUES LANGUIRAND</b> VIVRE SA VIE REG. 9.95 <b>7.95</b> SPECIAL	 <b>COLLEEN McCULLOUGH</b> LES OISEAUX SE CACHENT POUR MOURIR REG. 11.95 <b>9.50</b> SPECIAL
 <b>IRA LEVIN</b> CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRÉSIL REG. 3.95 <b>3.00</b> SPECIAL	 <b>FLORA GROULX</b> UN SEUL ENNUI LES JOURS RACCOURCISSENT REG. 2.95 <b>2.50</b> SPECIAL		
<h4>LIVRES POUR ENFANTS</h4>			
 <b>PETIT LAROUSSE ILLUSTRE - ED. 78</b> QUANTITE LIMITEE 2 PAR CLIENT REG. 18.75 <b>14.00</b> SPECIAL	 <b>COLLECTION LES DROITS DE L'ENFANT</b> 10 TITRES REG. 7.95 <b>6.50</b> SPECIAL ch.	 <b>JOUONS AVEC TINTIN</b> 2 TITRES REG. 5.95 <b>.99</b> SPECIAL ch.	 <b>L'EVANGILE EN PAPIER</b> MAJOR LAFORTUNE QUANTITE LIMITEE REG. 10.95 <b>8.25</b> 2 par client

**DES ESCOMPTE DE 20%, 30%, 40%, 50%, 60%, 70%, 80%, 90%, SUR LES COLLECTIONS SUIVANTES:**

UN ANIMAL, UN PORTRAIT, BOUTON D'OR, SUPER - SUPER 1000, PAYS ET CITES, ANIMAUX, GUIDE DES PARENTS, ETC., ETC., ETC.

PSYCHOLOGIE - SCIENCE - PEDAGOGIE - SEXUALITE - HISTOIRES - LITTERATURE - ROMANS - BANDES ILLUSTREES - ETC.... NOUS EN AVONS POUR TOUS LES GOUTS

DES MILLIERS DE TITRES ENCORE DISPONIBLES

OUVERTURE HEURES NORMALES DES MAGASINS



## LONDON FOG

**Nous aimons**

cet imper de gauche d'allure classique, avec ses épaulettes surpiquées, sa ceinture nouée et ses deux poches coupées en biais.

Sable ou vieux rose, 8 à 18 tailles régulières et 6 à 16 pour la petite dame. **95.00**

et celui de droite, avec ses larges revers, sa double boutonnière et ses deux grandes poches plaquées taillées en biais.

Sable ou vieux rose, 8 à 18 tailles régulières et 6 à 16, petites dames. **105.00**

Disponibles à notre département du manteau.

**Dites: portez à mon compte.**

• mall st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • bientôt à Carrefour Laval, Montréal.

# "Santé" vous bien c'est le printemps:



**PHARM<sup>R</sup> ESCOMPTES<sup>R</sup>**  
**JEAN COUTU**  
 LOUIS MICHAUD PROPRIÉTAIRE      JEAN COUTU PROPRIÉTAIRE

**MAINTENANT  
 5 SUCCURSALES  
 POUR MIEUX  
 VOUS SERVIR**  
**GUY ST-ONGE**  
 propriétaire

PLACE FLEUR DE LYS 529-0611    1455, CHEMIN STE-FOY 681-0224    2175, BOUL. STE-ANNE 661-2471    PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS 653-1333    AU CARREFOUR LES SAULES 872-5361

**ESSUIE-TOUT SCOTT**  
 2 rouleaux **.89**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**CARO BRONZE**  
 Bronzer sans soleil. Nouvelles capsules pour bronzer. 100 capsules.  
**7<sup>29</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**LAVORIS**  
 Rince-bouche et gargarisme. 500 ml.  
**.99**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**POLAROID FILM SX 70**  
 10 photos  
**5<sup>99</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**CREST**  
 Dentifrice qui prévient la carie. 100 ml.  
**.93**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**BRECK**  
 Shampoing pour cheveux. 400 ml + 100 ml gratis.  
**1<sup>99</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**DR WEST PREMIUM**  
 Brosse à dents.  
**.43**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**SNAP**  
 Le lave-visage pour adolescents. 6 onces.  
**1<sup>49</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**OLAY**  
 Crème de beauté pour la nuit. 50 ml.  
**3<sup>59</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**BRONZTAN**  
 Lotion de bronzage au Faba. 200 ml.  
**2<sup>59</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**BABY'S OWN**  
 Huile avec Lanoline. 350 ml.  
**1<sup>49</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**BUF PUF**  
 Les 3 étapes de base vers une plus belle peau. Comprend: 1 Buf Puf, 1 pain de beauté, 1 crème de beauté.  
**4<sup>69</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**BAIN DE SOLEIL ANTOINE**  
 Crème solaire avec filtre solaire. Blanc et foncé. 89 gr.  
**1<sup>77</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**CLEARASIL**  
 Nettoie la peau grasse. 8 onces.  
**2<sup>87</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**CASQUE DE BAIN**  
 Casque de bain de compétition de marque Seacma.  
**3<sup>29</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**JOHNSON'S**  
 POUDRE POUR BÉBÉ. 397 g.  
**1<sup>37</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**Pharmicolor**  
**PHARMICOLOR FILM**  
 110/126 20 poses **.98**  
 Ce mois-ci Une exclusivité des PHARM/ESCOMPTES JEAN COUTU Partout au Québec

**SOFT & DRY**  
 Antisudorifique non brûlant. 200 ml.  
**1<sup>22</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**CLEARASIL**  
 Crème médicamenteuse. 30 g.  
**1<sup>97</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**REGIME SLIM DOWN**  
 Un repas dans un verre. Délicieux régime diététique naturel, à saveur de chocolat. 280 gr.  
**6<sup>49</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**WINDEX**  
 Nettoyeur à vitres. 20 onces.  
**.97**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

**OIL OF OLAY**  
 Lotion de beauté. 200 ml.  
**4<sup>79</sup>**  
 AVEC CE COUPON  
 EXPIRATION LE 19 MAI  
 Limite 3 par client

# "Santé" vous bien avec nous